



République d'Haïti
Bureau du Premier Ministre
Office de Management et des Ressources Humaines

PROGRAMME-CADRE DE RÉFORME DE L'ÉTAT :
RÉFORME ADMINISTRATIVE ET DÉCENTRALISATION
Octobre 2012-Septembre 2017

Février 2013

Table des Matières

Avant Propos de Monsieur le Premier Ministre	Error! Bookmark not defined.
Liste des Abréviations.....	4
I. Antécédents et contexte général de la réforme administrative en Haïti.....	5
II. Cadre d'orientation du programme de réforme administrative.....	7
2.1 Vision gouvernementale de la réforme	7
2.2 Nouveau rôle de l'Etat	8
2.3 Rappel des principes directeurs de l'Administration publique	11
2.3.1 Le principe d'unicité de l'Etat	11
2.3.2 Le principe du bilinguisme.....	11
2.3.3 Le principe de la continuité du service public.....	11
2.3.4 Le principe d'égalité devant le service public	11
2.3.5 Le principe d'égalité de tous devant les charges publiques	12
2.3.6 Le principe de mutabilité du service public	12
2.3.7 Le principe de neutralité	12
2.3.8 Le principe de proximité et de subsidiarité	12
2.4 Valeurs liées à la Réforme Administrative	12
III. Objectifs et Contenu du Programme cadre de réforme de l'Administration 2012-2017..	14
3.1 Objectif Général.....	14
3.2 Objectifs spécifiques.....	14
3.3 Contenu : Présentation des six axes stratégiques du programme-cadre	15
3.4 Résultats attendus.....	16
IV. Axes stratégiques de la réforme de l'administration publique.....	17
4.1 Axe 1 : Mise en place du nouveau système de Fonction Publique.....	17
4.1.1 Composante 1 : Le cadre réglementaire de la Fonction Publique.....	17
4.1.2 Composante 2 : Le cadre institutionnel de gestion des ressources humaines	18
4.1.3 Composante 3 : La politique de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique.....	19
4.1.4 Composante 4 : La gestion de la carrière des Agents de la Fonction Publique ..	20
4.1.5 Composante 5 : Le recrutement des Agents de la Fonction Publique	20
4.1.6 Composante 6 : L'égalité des chances dans la Fonction Publique	21
Objectif.....	21
4.1.7 Composante 7 : La gestion des agents publics contractuels.....	21
4.2 Axe 2 : Mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale de l'État.	21
4.2.1 Composante 1 : La rénovation du cadre légal et institutionnel de l'administration centrale de l'État.....	22
4.2.2 Composante 2 : La coordination de l'action administrative sectorielle et/ou interministérielle	23
4.2.3 Composante 3 : L'amélioration de la qualité et de la transparence des services publics	24
4.2.4 Composante 4 : La gestion efficace du patrimoine de l'État	24
4.2.5 Composante 5 : La sensibilisation et le plaidoyer pour la réforme administrative.	25
4.3 Axe 3 : Instauration d'une déconcentration effective des services publics.	26
4.3.1 Composante 1 : L'état des lieux de la déconcentration administrative	26
4.3.2 Composante 2 : Le cadre conceptuel et technique de la déconcentration	27

4.3.3	Composante 3 : Le cadre légal de la déconcentration	28
4.3.4	Composante 4 : Le cadre institutionnel de la déconcentration	29
4.3.5	Composante 5 : Les structures de coordination territoriale de la déconcentration	29
4.3.6	Composante 6 : Les échelons territoriaux de déconcentration	30
4.3.7	Composante 7 : La sensibilisation et le plaidoyer	31
4.4	Axe 4 : Lancement du processus de décentralisation	31
4.4.1	Composante 1 : Le cadre conceptuel	32
4.4.2	Composante 2 : Le renforcement du cadre légal	33
4.4.3	Composante 3 : L'institutionnalisation des collectivités territoriales et le renforcement de leurs capacités	34
4.4.4	Composante 4 : Le renforcement des structures et des capacités d'encadrement de l'État	36
4.4.5	Composante 5 : Sensibilisation et plaidoyer	37
4.5	Axe 5 : Modernisation du cadre physique des services publics	37
4.5.1	Composante 1 : L'élaboration de dispositions normatives pour la construction et l'aménagement de bâtiments publics	38
4.5.2	Composante 2 : La construction de locaux administratifs dans le cadre de la déconcentration	38
4.5.3	Composante 3 : La construction de locaux pour les organes de pilotage ou d'accompagnement de la réforme	39
4.5.4	Composante 4 : L'ameublement et renforcement des capacités opérationnelles et techniques d'entités administratives liées à la réforme	39
4.6	Axe 6 : Mise en place d'un système d'e-gouvernement	40
4.6.1	Composante 1 : La consolidation de l'infrastructure physique	40
4.6.2	Composante 2 : Le développement d'applications	41
4.6.3	Composante 3 : L'aménagement d'un cadre institutionnel et légal adapté	41
V.	DYNAMISATION DU MANAGEMENT DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	42
VI.	Cadre institutionnel de pilotage, d'exécution et de suivi de la réforme et stratégie de mise en œuvre	43
6.1	L'architecture institutionnelle	43
6.1.1	Le Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (CSAFP)	44
6.1.2	L'Office du Management et des Ressources Humaines (OMRH)	44
6.1.3	Des Comités Ministériels de Réforme Administrative (CMRA)	44
6.1.4	Le Forum des Directeurs Généraux	45
6.2	La stratégie de mise œuvre de la réforme	45
6.2.1	Les phases de la programmation de la mise en œuvre	45
6.2.1.1	La phase de lancement	45
6.2.1.2	La phase de l'installation de la réforme	46
6.2.1.3	La phase de développement	46
6.2.2	Les plans d'action de la mise en œuvre	46
6.3	Le plan de communication	46
VII.	Mobilisation de ressources financières	47
VIII.	Mécanismes d'évaluation	47
IX.	CADRE LOGIQUE	48
X.	Budget Prévisionnel Global, par Axe, Composante et Exercice Fiscal	92

Liste des Abréviations

BID	Banque Interaméricaine de Développement
CMRA	Comités ministériels de réforme administrative
CNRA	Commission Nationale à la Réforme Administrative
CSAFP	Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
ENAPP	Ecole Nationale d'Administration et de Politiques Publiques
Ex	Exercice fiscal
FGDCT	Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
N /D	Données non disponibles
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UEP	Unité d'Etudes et de Programmation

I. Antécédents et contexte général de la réforme administrative en Haïti

L'histoire récente de la réforme de l'État en Haïti, prise dans le sens de la réforme administrative et de la décentralisation, remonte à l'adoption de la Constitution de 1987 révisée en 2012. Cette histoire a évolué au rythme des crises sociopolitiques et institutionnelles du pays.

En effet, la réforme de l'Etat en Haïti a toujours été l'un des axes essentiels autour desquels s'articule l'action gouvernementale. Des politiques publiques constitutives, les unes les plus pertinentes que les autres, sont depuis conçues, formulées et mises en œuvre. L'idée de reconstruction, de refondation et de réingénierie de l'appareil politico-administratif de l'Etat constitue le leitmotiv guidant l'action des décideurs en cette matière.

Les actions structurantes les plus significatives réfèrent à la création de la Commission Nationale pour la Réforme Administrative (CNRA) en 1996, à la publication de décrets en 2005 donnant un cadre légal à la réforme administrative et à la décentralisation et à l'adoption et publication en 2007 du Programme-cadre de réforme de l'État : modernisation administrative et décentralisation.

Les travaux de la CNRA de 1996 à 2002 ont significativement marqué cette période et ont influencé toutes les actions subséquentes. C'est ainsi que le gouvernement de transition, issu des événements politiques de 2004, a adopté un ensemble de décrets donnant ainsi un cadre légal à la réforme administrative et à la décentralisation.

Les deux décrets suivants du 17 mai 2005 définissent le cadre légal pour la mise en œuvre de la réforme administrative :

- Décret portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat;
- Décret portant révision du Statut Général de la Fonction Publique.

Quant à la décentralisation, le cadre légal proposé par ce même gouvernement a donné lieu à beaucoup de controverses.

Déjà à partir de 2006, des structures transversales et des organes de coordination stratégique créés par le décret du 17 mai 2005 sont organisés en vue de veiller à la cohérence des politiques publiques sectorielles et à la maîtrise des politiques transversales. Ainsi ont vu le jour le Secrétariat général de la Présidence ainsi que celui de la Primature suivis de la mise en place du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (CSAFP) et de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH). Ces deux organes institutionnels ont un rôle de pilotage à jouer dans la régulation du fonctionnement du système politico-administratif haïtien et dans l'adaptation et l'harmonisation des structures et procédures administratives. Sont aussi apparus des embryons de comité ministériel de réforme administrative. Le cadre institutionnel de la réforme était campé et en bonne voie d'être complété et fonctionnel.

En 2007, sous l'appellation de programme cadre de réforme de l'Etat, le gouvernement Haïtien a mis sur pied un vaste chantier de réforme administrative. La vision gouvernementale de cette réforme s'orientait sur six axes principaux :

- Axe 1.- Mise en œuvre de la réforme de l'Administration Centrale de L'Etat
- Axe 2.- Mise en place du nouveau système de Fonction Publique.
- Axe 3.- Instauration d'une déconcentration effective des services publics.
- Axe 4.- Lancement du processus de décentralisation.
- Axe 5.- Modernisation du cadre physique des services publics.
- Axe 6.- Mise en place d'un système d'e-gouvernance.

La mise en œuvre de cette réforme a été amorcée par l'OMRH, avec l'appui technique et financier de certains partenaires de la communauté internationale, principalement dans l'axe de la mise en place du nouveau système de fonction publique et dans une moindre mesure dans celui de la mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale de l'État.

Le séisme du 12 janvier a mis un frein aux premières actions de mise en œuvre du programme-cadre et a causé des dégâts considérables, pour certains irréparables, en détruisant les structures économiques, sociales et environnementales de la zone métropolitaine de Port- au-Prince et du Sud-est du pays. Il a aussi laissé des impacts très graves sur l'administration publique haïtienne. La destruction des édifices publics et la disparition d'une partie de la faible technostucture de la fonction publique ont radicalement affecté l'espace administratif du pays.

C'est dans ce contexte que le nouveau président de la République, Son Excellence Michel Martelly, a fait connaître ses priorités en matière d'éducation, d'environnement, d'énergie, d'économie et d'emploi, mieux connues sous l'appellation des 5 E, devant offrir des services publics de qualité et de proximité en vue d'améliorer la qualité de vie de la population.

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques découlant de ces priorités sont largement tributaires des capacités du système administratif du pays à les assurer. Or, les faiblesses de ce système, accentuées par le séisme, sont bien connues : une administration remplissant faiblement son rôle de service public, une administration difficilement capable de promouvoir une politique de proximité et une fonction publique extrêmement fragilisée et faiblement tournée vers la modernité.

Face à un tel constat, le Premier Ministre Laurent Lamothe, dans son Enoncé de Politique Générale devant le Parlement haïtien en mai 2012, n'a pas hésité à faire de la réforme administrative l'un des axes prioritaires de son programme de gouvernement. Dans le chapitre traitant de la réforme institutionnelle, considérée comme l'un des quatre grands chantiers du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Premier Ministre a fait l'option d'un *Gouvernement au Service du Citoyen*. Il déclare :

« Je veux donc prendre devant cette auguste Assemblée, au nom du Gouvernement que je vais diriger, l'engagement de créer les conditions favorables à la réforme administrative et à l'instauration d'une Fonction Publique de carrière, protégée des aléas de la politique. Dans un contexte post-séisme, mon Gouvernement reste pleinement conscient de la nécessité d'insuffler un nouveau dynamisme dans la Fonction Publique ».

Il précise les grandes lignes d'orientation de la réforme en ces termes :

« L'action Gouvernementale favorisera la mise en place d'une administration publique efficace en situation de: a) redonner confiance aux citoyens b) préserver l'État de droit par une fonction publique de qualité, honnête au service de

l'intérêt général et, c) travailler en faveur d'un rapprochement des fonctionnaires de la population par une déconcentration réelle des services de l'État ».

Ainsi donc, les décideurs politiques actuels sont favorables à donner une impulsion décisive aux réformes antérieurement initiées, une fois leur actualisation effectuée et leur adaptation aux besoins de l'administration et de la fonction publique ainsi qu'aux desiderata exprimés par la population et par les usagers des services publics, sont pris en compte.

II. Cadre d'orientation du programme de réforme administrative

Ce document se veut être un cadre référentiel qui fédère toutes les initiatives de modernisation de l'Administration publique en Haïti. Il permet de :

- ✚ déterminer, pour les cinq prochaines années, les chantiers prioritaires de réforme;
- ✚ indiquer les étapes-clés que doivent suivre toute réforme dans l'Administration ;
- ✚ assurer un suivi étroit des réformes et en mesurer régulièrement les effets et l'impact sur la qualité des services rendus aux citoyens et aux usagers.

Tout cela se fera selon une approche participative qui associera aux différentes étapes de sa mise en œuvre non seulement les grands acteurs de l'État et de son administration, mais aussi les porte-parole de la société civile.

2.1 Vision gouvernementale de la réforme

L'administration publique haïtienne demeure l'instrument privilégié par lequel l'action gouvernementale est mise en œuvre. Elle assure la gestion des affaires courantes au quotidien et prend en charge la mise en œuvre des grandes orientations, décisions et programmes politiques du Gouvernement.

Le programme-cadre de réforme de l'Etat 2007-2012 correspondait à l'époque, à un réel besoin de réforme, mais, il n'a été que très partiellement mis en œuvre, sans doute par manque de volonté politique, peut-être aussi parce que les autorités politiques de l'époque avaient choisi de faire d'autres choix stratégiques pour le pays.

Ce manque de constance et de volonté politique a abouti à privilégier des actions spécifiques et conjoncturelles au détriment des actions structurelles indispensables à une réforme de l'Etat durable en Haïti. Seules ces mesures sont de nature à modifier en profondeur l'administration publique du Pays.

Le séisme dévastateur du 12 janvier 2010 a descendu, au plus bas, le niveau de précarité et de vulnérabilité critiques dans lequel survivait la grande masse de la population haïtienne en ce début du 21 siècle. Cette situation met l'Etat Républicain d'Haïti dans l'impérieuse obligation de renforcer son leadership dans la conduite du changement pour le bien-être généralisé des 10 millions d'hommes et de femmes de la nation.

Or, l'Administration Publique Nationale, bras opérationnel de l'Etat, continue de charrier un certain nombre de défaillances inhérentes à son mode de construction et à ses mécanismes de contrôle et d'auto renouvellement. Il reste prisonnier de ses pratiques surannées et manifeste une faible capacité de réaction et d'anticipation qui l'empêche de s'adapter aux exigences de la gestion moderne et aux évolutions permanentes qui caractérisent le monde actuel.

Dans la droite ligne du programme sur lequel le Président de la République d'Haïti, Son Excellence Monsieur Michel Joseph MARTELLY a été élu, les mesures concernant la réforme de l'Etat, contenues dans l'énoncé de politique générale de Son Excellence Monsieur Laurent SALVADOR LAMOTHE, Premier Ministre d'Haïti, répondent aux besoins pressants de transformer l'Etat haïtien, considéré par les institutions internationales comme un Etat fragile, en un Etat stratège susceptible d'élever le pays, à échéance de 2030, au rang des pays émergents.

La réforme de l'Etat est un long processus traverse d'étapes successives. A travers ce nouveau Programme-cadre de réforme de l'Etat 2013-2017, les autorités entendent relancer rapidement le vaste chantier de la réforme de l'Etat en Haïti notamment la réforme administrative pour s'assurer que *d'ici 2017, le pays puisse disposer d'une administration moderne, efficace, honnête, impartiale, au service des citoyens et de l'intérêt général, capable de gagner la confiance de la population et de préserver l'état de droit.* Cette proposition de réforme de l'Administration Publique y compris un plan d'action stratégique ambitionne de lui donner les capacités nécessaires pour conduire le pays d'une situation post-séisme à la situation de développement.

L'appareil administratif de l'Etat sera donc un instrument au service du développement national à travers notamment la rénovation de la fonction publique, la réforme des structures et procédures des administrations centrales, la déconcentration de ses pouvoirs vers les services départementaux de l'Etat ou d'établissements publics, la décentralisation modulée au profit des collectivités locales, ainsi que l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans cette optique, l'accent sera mis sur le renforcement de la gestion stratégique de l'Etat central qui privilégiera la concertation, la responsabilisation, l'obligation de résultats et de reddition de comptes, le partenariat gagnant-gagnant public/privé et avec les partenaires de la coopération internationale.

L'ensemble des mesures proposées dans le programme cadre, constitue le redémarrage d'un processus inscrivant dans la durée cette volonté politique clairement manifestée par les dirigeants actuels de réformer et de moderniser le système administratif du pays impliquant la réingénierie des interventions de l'Etat.

2.2 Nouveau rôle de l'Etat

Ce nouveau contexte de refondation de la nation et de reconstruction sur de nouvelles bases des zones dévastées par le séisme plaide pour la mise en place du type d'Etat le plus capable de remplir convenablement de nouvelles missions. L'Etat stratège proposé, il y a déjà quelques années par la Commission Nationale à la Réforme Administrative (CNRA), semble avoir les caractéristiques nécessaires pour relever les nouveaux défis.

Selon cette Commission, l'État stratège, privilégiant les modes d'action indirecte sans récuser l'action directe quand c'est nécessaire, a le souci du résultat et du travail bien fait, mais sait qu'il n'a pas les moyens de tout faire et de tout contrôler, ni la liberté de pousser le désengagement dans un contexte où il est perçu comme celui qui doit résoudre tous les problèmes. C'est un État qui est capable de faire des choix et qui n'hésite pas à responsabiliser ses partenaires (collectivités territoriales, secteur privé, société civile) dans la prestation des services.

Cette nouvelle philosophie de l'action publique mise de l'avant par ce modèle d'État requiert une nouvelle administration qui devra remplir de nouvelles fonctions qui sont de trois ordres :

- une fonction de planification stratégique par laquelle elle élabore les politiques publiques appropriées;
- une fonction de régulation par laquelle elle contribue par des mesures indirectes (réglementation, incitation fiscale et budgétaire, contrôle administratif...) à la mise en œuvre des politiques;
- une fonction de prestation des services par laquelle elle assure directement la mise en œuvre des politiques publiques.

L'administration centrale de l'État stratège se limitera à l'exercice des deux premières fonctions tandis que l'administration déconcentrée et les instances décentralisées rempliront la troisième fonction soit directement, soit par le truchement des partenaires du secteur privé ou de la société civile. Il en résultera de ce partage un délestage de l'actuelle administration centrale au profit de l'administration territoriale.

L'idée que l'État puisse résoudre la plupart des problèmes n'est plus aussi largement partagée qu'il y a seulement quelques décennies.

Ainsi, le Gouvernement Martelly/Lamothe a rappelé dans sa déclaration de politique générale sa volonté d'impulser un ensemble d'actions porteuses d'une perception renouvelée de la gestion publique. Le Conseil de Gouvernement sera un espace où les ministres rendront compte de leurs actions qui seront mesurés en fonction des réalisations concrètes. Les Conseils de gouvernement ne se feront plus exclusivement à Port- au- Prince, mais également en province. Ils se dérouleront souvent en présence des médias afin d'informer la population en direct. Le Gouvernement souhaite ainsi redonner à l'administration sa vocation première qui est de servir la population.

Dans un contexte financier très difficile, l'État n'aura pas les moyens de soutenir simultanément une politique dans tous les domaines, il devra prioriser ses actions, définir clairement sa mission et donc faire des arbitrages.

La séparation qui vient d'être proposée entre les fonctions stratégiques de pilotage et de contrôle de l'État et les fonctions opérationnelles d'exécution et de mise en œuvre des politiques publiques est au cœur de ce changement.

De nombreuses initiatives ont été engagées, parfois de façon désordonnée et sans beaucoup de cohérence. Il est nécessaire de partir d'un inventaire préparé par chacun des ministères. Les réformes déjà engagées ont été prises en compte et doivent continuer à l'être tout au long de la mise en œuvre

du Programme, qu'il s'agisse des réformes de l'organisation de certains ministères sectoriels ou de celle, fondamentale, de la gestion des Finances publiques.

L'heure du changement a sonné et il convient maintenant de déconcentrer réellement l'Etat et d'engager parallèlement un processus de décentralisation. Des expérimentations peuvent parfois s'avérer utiles dans un premier temps.

Un « premier train de mesures concrètes » doit permettre de montrer la volonté de changement du Président de la République et du Premier Ministre dans le sens de la modernisation de l'administration. En ce sens, la rénovation de la fonction publique figure parmi les premières priorités. En effet, pour lutter contre la corruption endémique dans l'administration qui « sape » le contrat social avec l'Etat, il est nécessaire, au delà de la formation, de donner des perspectives de carrière, d'avenir à tous les agents. Par ces acquis, ils seront les acteurs du changement.

Il est également important d'avoir à l'esprit que l'immense majorité des fonctionnaires et des agents publics doit se sentir engagé pour porter cette réforme. Le plus grand nombre a le désir d'être « le fer de lance » de ce changement.

Aujourd'hui, le Gouvernement propose de préparer un plan stratégique gouvernemental opérationnel sur 5 ans. Le présent programme-cadre rénové sera une composante de ce plan. Son financement sera assuré par le trésor public et par les partenaires de la communauté internationale qui sont prêts à accompagner le gouvernement dans sa recherche de bonne gouvernance.

Une phase préalable de concertation et de préparation de quelques mois est indispensable pour mobiliser l'ensemble des ministres et surtout les administrations. Ils doivent être consultés en amont pour accompagner cette vaste réforme, sinon il y a aura beaucoup de blocages et les chances de succès resteront limitées.

Le Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique en assurera le pilotage et le suivi tandis que l'Office de management et des ressources humaines renforcé et légitimé en sera le principal maître d'œuvre.

Mais pour réussir la réforme institutionnelle, pour faire de l'Etat haïtien un Etat moderne capable de remplir ses fonctions régaliennes, les institutions publiques doivent être correctement logées. Les cadres doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions. L'efficacité administrative publique est au cœur des réussites des politiques publiques.

Enfin, une plate-forme de l'administration électronique sera développée au niveau de l'État pour constituer un système d'information gouvernementale intégré, en vue d'arriver à une meilleure fiabilité dans le traitement des informations ou données de l'Administration et de la Fonction Publique et pour obtenir une amélioration des rapports entre les structures de l'État entre elles et par voie de conséquence avec les usagers des services publics.

2.3 Rappel des principes directeurs de l'Administration publique

2.3.1 Le principe d'unicité de l'Etat

Il découle du préambule de la Constitution de 1987 amendée qui stipule en son article 1 : « **Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, libre, démocratique et solidaire** ».

2.3.2 Le principe du bilinguisme

Il est le fruit de l'article 5 de la constitution de 1987 qui mentionne que : « **Tous les Haïtiens sont unis par une Langue commune: le Créole. Le Créole et le Français sont les langues officielles de la République** ». Les actes administratifs devront être présentés dans les deux langues en vue d'améliorer la communication entre l'administration et la grande majorité créolophone d'usagers.

2.3.3 Le principe de la continuité du service public

En vertu de ce principe, les services administratifs doivent fonctionner de manière continue et régulière, avec des conditions qui peuvent bien entendu varier selon la nature du service. Son fondement principal, outre d'assurer la continuité de l'Etat, est la satisfaction permanente des besoins fondamentaux des usagers. Certains services essentiels pour la souveraineté tels la police, la justice, ne sauraient fonctionner par à coup. Pour d'autres types de service, l'instauration d'un service minimum peut être rendu obligatoire.

Ce principe justifie la restriction possible du droit de grève dans les services publics. En l'absence de lois réglementant le droit de grève, le gouvernement devra concilier l'exercice de ce droit avec les nécessités tirées de l'intérêt général. Le gouvernement veillera à concilier la défense des intérêts professionnels dont la grève constitue l'une des modalités et la sauvegarde de l'intérêt général auquel elle peut être de nature à porter atteinte.

2.3.4 Le principe d'égalité devant le service public

Il signifie que toute personne a un droit égal à l'accès au service et doit être traitée de la même façon que tout autre usager placé dans une situation identique, et si c'est nécessaire, participe de manière égale aux charges financières résultant du service. Donc, l'administration s'assurera qu'aucune personne bénéficiaire des prestations du service public ne puisse se trouver en position d'infériorité en raison de sa condition sociale, de son handicap, de sa résidence, ou de tout autre motif tenant à sa situation personnelle ou à celle du groupe social dont il fait partie.

2.3.5 Le principe d'égalité de tous devant les charges publiques

Il justifie l'obligation faite à tous les citoyens de payer l'impôt suivant sa capacité contributive en contrepartie des services fournis par l'État.

2.3.6 Le principe de mutabilité du service public

Ce principe, synonyme d'adaptabilité, reconnaît que le service public ne doit pas rester figé face aux évolutions de son environnement. Il doit continuellement être en adéquation avec les besoins changeants des usagers et les mutations techniques, technologiques, économiques et sociales qui se produisent dans le monde, afin de s'y adapter au mieux. L'Administration peut être amenée, par exemple, à modifier les horaires ou les conditions d'accès au service public. Dans tous les cas, la décision doit être motivée par la nécessité de mieux satisfaire l'intérêt général.

2.3.7 Le principe de neutralité

Corollaire du principe d'égalité, la neutralité garantit le libre accès de tous aux services publics sans discrimination et doit s'inscrire dans l'activité quotidienne des services publics haïtiens. Elle implique la laïcité de l'État, l'impartialité des agents publics et l'interdiction de toute discrimination fondée sur les convictions politiques, philosophiques, religieuses, syndicales ou tenant à l'origine sociale, au sexe, à l'état de santé, au handicap. Tout usager dispose donc des mêmes droits face à l'administration et les procédures doivent être garantes de son impartialité.

2.3.8 Le principe de proximité et de subsidiarité

Encore corollaire du principe d'égal accès, le principe de proximité et de subsidiarité, implique pour l'administration publique nationale, l'obligation d'offrir les mêmes services à la population quelque soit son lieu de vie sans qu'elle ait besoin de se déplacer sur une trop longue distance. Il requiert en conséquence d'identifier le niveau pertinent de l'action et de partager la compétence entre des acteurs situant à des échelons administratifs différents. Si les actions dans un domaine déterminé seraient mieux assurées par des échelons situés en dessous, l'échelon le plus élevé devra s'abstenir.

2.4 Valeurs liées à la Réforme Administrative

Un certain nombre de valeurs issues du management public moderne déterminent et irriguent le fonctionnement de l'administration publique dans ce début du 21^{ème} siècle. Elles sont au nombre de sept (7).

- **La performance**

Les modes de gestion de l'Etat doivent passer d'une logique de moyen à une logique de résultats. L'efficacité et l'efficience de l'action publique doivent faire l'objet d'une évaluation. Il est nécessaire pour cela qu'elle se dote d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant aux citoyens et aux institutions de vérifier la formulation des stratégies et la pertinence des objectifs au regard de leurs attentes.

Ainsi, le Premier Ministre a demandé que soit établi des mesures et des normes de gestion visant la modernisation de l'administration, la simplification des procédures et la réduction des coûts d'exploitation des services publics.

A terme, la création d'un Conseil de la modernisation des politiques publiques pourrait être mise en place pour évaluer et orienter les efforts de l'administration dans ce domaine.

- **La responsabilité et l'obligation de rendre compte**

Les principes qui sous-tendent à la déconcentration des services de l'Etat et à la décentralisation des compétences au profit des collectivités territoriales consistent pour l'Etat central à déléguer une partie importante de ses pouvoirs au plan local. Ces politiques ont pour objectifs de rapprocher les administrés des services publics, de prendre en compte et d'adapter l'action publique aux spécificités locales de chacun des territoires, de permettre un meilleur développement.

C'est donc un véritable transfert de responsabilités qui s'opère. En contrepartie, et pour permettre de conserver l'unicité de l'Etat central, la cohérence de ses politiques et le respect du principe l'égalité entre tous les citoyens, les autorités déconcentrées doivent rendre compte à leur hiérarchie respective. Les représentants des collectivités locales ne sont pas soumis à cette obligation de rendre compte mais à la tutelle des services de l'Etat qui s'exercent sous le contrôle des juridictions administratives et financières.

- **La transparence**

L'action administrative doit être transparente et permettre aux usagers un meilleur accès aux services publics et le respect de ses droits. L'administration fonctionne trop souvent conformément au principe du secret. L'exigence de transparence est une condition essentielle de bonne gouvernance.

Il est nécessaire de prendre en compte dans le processus de modernisation et de rénovation de la fonction publique, la notion de transparence administrative et de permettre l'accès aux documents administratifs ainsi que la levée de l'anonymat des agents publics de la fonction publique.

Il est indispensable de faire émerger en Haïti de nouveaux droits pour protéger les citoyens face aux excès de l'administration.

- **La responsabilité des agents de l'Etat**

L'activité administrative cause fatalement des dommages aux particuliers. Ces dommages peuvent être fréquents et ou importants en raison de l'augmentation des interventions de l'administration dans de nombreux domaines et de la densité des moyens mis en œuvre. Il est normal que ces dommages soient réparés, qu'une compensation financière soit donnée à la victime. Par la voie du recours à l'indemnité toute personne victime d'un dommage qui trouve son origine dans l'administration et son activité devrait obtenir réparation.

La responsabilité administrative repose sur deux idées propres au Service Public, d'une part les particuliers ont droit au fonctionnement correct des services, et d'autre part aucun particulier ne doit supporter, plus qu'un autre, la charge inhérente au fonctionnement des services publics.

La responsabilité administrative est une responsabilité réparatrice à l'instar de la responsabilité civile.

D'après l'article 27.1 de la Constitution, les fonctionnaires et les employés de l'État sont directement responsables, selon les lois pénales, civiles et administratives, des actes accomplis en violation des droits. Dans ces cas, la responsabilité civile s'étend aussi à l'État.

- **La participation et le partenariat**

Dans la plupart des pays, des représentants du personnel élus par leurs pairs, siègent dans différentes instances consultatives, et participent à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.

Ils participent également à la définition et la gestion de la sécurité au travail, l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs.

L'administration haïtienne doit envisager de se doter rapidement de telles structures en évitant autant que possible de favoriser le corporatisme.

III. Objectifs et Contenu du Programme cadre de réforme de l'Administration 2012-2017

3.1 Objectif Général

Doter le pays, dans les meilleurs délais, d'une administration et d'une fonction publique modernes, efficaces, honnêtes, impartiales, au service des citoyens et de l'intérêt général, capable de gagner la confiance des premiers concernés, les fonctionnaires, et de la population, tout en effectuant une mise en œuvre efficace de l'action gouvernementale et en assurant un suivi diligent des chantiers de la reconstruction et du développement du pays.

3.2 Objectifs spécifiques

- Développer et valoriser les ressources humaines de la Fonction Publique ;
- Rénover le cadre légal et harmoniser les missions des ministères et autres organismes gouvernementaux ;
- Réorganiser et restructurer les services déconcentrés de l'État en vue d'assurer une meilleure gestion de proximité et de fournir des services de qualité à la population ;
- Répartir, par la décentralisation, les compétences et les responsabilités entre le centre et la périphérie ;
- Améliorer les conditions de travail par la modernisation du cadre physique et des moyens matériels ;
- Généraliser dans le système administratif l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication de façon à améliorer la gestion publique et les relations avec les usagers.

3.3 Contenu : Présentation des six axes stratégiques du programme-cadre

Le contenu du programme-cadre découle de la formulation des objectifs. Il s'articule en six grands axes thématiques :

- 1) Mise en place du nouveau système de fonction publique ;
- 2) Mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale ;
- 3) Instauration d'une déconcentration effective des services publics ;
- 4) Lancement du processus de décentralisation ;
- 5) Modernisation du cadre physique des services publics ;
- 6) Mise en place d'un système d'e-gouvernement.

La mise en place du nouveau système de fonction publique est en première place parce que la modernisation des structures administratives ne se conçoit pas sans celle de la fonction publique, puisque la ressource humaine se situe au cœur même des processus de changements organisationnels. Autrement dit, la principale ressource d'une administration publique, ce sont les personnes (hommes et femmes) qui la composent, qui animent ses structures et qui mettent à contribution différents moyens pour permettre à cette dernière de bien remplir les missions qui lui sont assignées. Autant dire qu'il n'y a pas d'administration publique cèle, efficace, performante, sans une fonction publique de qualité.

La mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale trouve sa source dans les recommandations majeures de la CNRA, notamment:

- La clarification des missions et des objectifs de l'État ;
- La réorientation de la culture administrative vers le mérite, le service public et le contrôle de gestion et des résultats ;
- L'organisation d'une administration publique rationnelle, stable et adaptée aux missions qui lui sont confiées ;
- La révision du dispositif législatif et réglementaire qui doit être complété, correctement appliqué et constamment évolué ;
- L'extension de ces mesures d'ordre général au niveau local en vue de la décentralisation et de la déconcentration ;
- La modernisation et l'adaptation des méthodes de gestion publique ;
- L'amélioration de l'image de l'État, grâce à une administration publique au service des usagers et respectueuse des lois de la République.

L'instauration d'une déconcentration effective des services publics s'impose à la suite des constats suivants :

- Une faible distribution des services publics sur l'ensemble du territoire ;
- La modicité des moyens engagés ;
- De larges segments de la population laissés pour compte par l'administration et pour ainsi dire, abandonnés à eux-mêmes ;
- Un manque de concordance entre la création de certains services déconcentrés et les découpages territoriaux ;
- De lourdes disparités dans les modes d'organisation de ces services déconcentrés.

Le lancement des processus de décentralisation est tributaire de son inscription dans la Constitution de 1987 qui en fait l'une des principales composantes de la réforme de l'État. Ce lancement se justifie par le constat que, vingt-cinq années après la promulgation de cette Constitution, les réformes qu'elle a esquissées et annoncées n'ont été que très partiellement réalisées et que les conditions préalables à la mise en œuvre de la décentralisation ne sont pas encore remplies. Certaines avancées méritent d'être signalées en termes de renforcement des capacités de gestion des collectivités territoriales communales, notamment l'augmentation des ressources financières allouées depuis la création du Fond de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT), mise à disposition de contrôleurs financiers et d'ingénieurs municipaux, la capacité d'élaborer et d'exécuter le budget communal.

La modernisation du cadre physique des services publics, qui se justifiait avant le séisme par le constat de la vétusté et de l'exiguïté des bâtiments publics mal aérés, mal éclairés et insuffisamment équipés, est devenue, depuis cette catastrophe nationale, une nécessité quand on observe les conditions précaires dans lesquelles fonctionnent l'ensemble des administrations publiques. C'est dans de véritables chantiers de construction qu'il faut se lancer au cours des prochaines années pour loger convenablement ces administrations, pour offrir des conditions de travail adéquates aux agents publics et un cadre d'accueil agréable aux usagers des services publics.

La mise en place d'un système d'e-gouvernement vise à renforcer les capacités de l'administration à exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que les pratiques modernes de gestion qui s'y rattachent. Il envisage de mettre en place un système de gestion de l'information appelé à rendre l'action publique plus visible, plus transparente, plus rapide, plus cohérente et un système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles plus efficace et plus efficiente.

3.4 Résultats attendus

Au terme des cinq prochaines années (2013-2017), la nouvelle configuration de l'administration publique haïtienne se présentera sous les traits suivants :

- Les ressources humaines de la fonction publique bien gérées, développées et valorisées ;
- Le cadre légal des ministères et organismes administratifs rénovés ;
- Les missions et fonctions des ministères et organismes administratifs harmonisées ;
- Les services déconcentrés de l'État réorganisés et restructurés ;
- Le partage des compétences et des responsabilités entre l'administration centrale et les collectivités territoriales effectué ;
- Les conditions de travail des fonctionnaires et l'accueil des usagers améliorés, notamment par la prise en compte du régime de carrière des fonctionnaires, ainsi que par l'accessibilité aux moyens matériels et technologiques adéquats ;
- L'utilisation des NTIC généralisée dans l'administration publique haïtienne.

IV. Axes stratégiques de la réforme de l'administration publique

Les axes des réformes découlent d'une part, des différents audits organisationnels et fonctionnels réalisés depuis un certain temps dans les différents organes de l'administration publique et, d'autre part, des orientations stratégiques définies par le gouvernement.

4.1 Axe 1 : Mise en place du nouveau système de Fonction Publique

La problématique de la Réforme de la Fonction Publique s'articule autour de la nécessité de mettre en place les structures de gestion et de régulation appropriées découlant du Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction Publique.

La modernisation de la gestion des ressources humaines permettra de mieux répondre aux besoins des services publics, aux aspirations des fonctionnaires et agents et aux attentes des usagers. Elle devra favoriser d'une part le développement du professionnalisme de la fonction publique et s'attachera d'autre part à la modernisation du cadre juridique et statutaire des fonctionnaires et agents.

A la lumière du nouveau cadre légal de référence que représente ce Décret, le Gouvernement s'attachera, durant les cinq prochaines années, à mettre l'emphase sur les sept composantes suivantes:

4.1.1 Composante 1 : Le cadre réglementaire de la Fonction Publique

Objectif

- ❖ Mettre en « application » les instruments de régulation appropriées découlant du Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction Publique.

Résultats attendus

- Cadre normatif de la Fonction Publique mis en place
- Système de classification des emplois publics établi avec filières d'emploi et statuts particuliers
- Mécanismes de rémunération dans la Fonction Publique identifiés et grille indiciaire élaborée
- Système d'évaluation et cadre réglementaire pour l'évaluation des Agents de la Fonction Publique élaborés

Activités prévues

- 1) Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de l'École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques
- 2) Arrêté déterminant les modalités d'organisation des concours d'accès à la fonction publique
- 3) Élaboration d'un code d'éthique pour la Fonction Publique
- 4) Modèle de contrat pour les Agents Publics contractuels

- 5) Étude sur la nomenclature et la classification des emplois à des fins d'établissement d'un système de classification des emplois
- 6) Étude sur la détermination des filières d'emploi
- 7) Élaboration des statuts particuliers pour les filières et les corps d'emplois
- 8) Étude sur l'établissement d'une grille des salaires dans la fonction publique avec ses incidences budgétaires sur un horizon d'au moins vingt-cinq ans
- 9) Étude relative à l'établissement d'un système d'évaluation des fonctionnaires
- 10) Élaboration d'un Arrêté fixant une grille de traitement de base
- 11) Élaboration d'un Arrêté établissant un système d'évaluation des fonctionnaires

4.1.2 Composante 2 : Le cadre institutionnel de gestion des ressources humaines

Objectif

- ❖ Renforcer les capacités des organes de gestion stratégique et d'opérationnalisation du cadre légal de la Fonction Publique

Résultats attendus

- Organe de pilotage de la Fonction Publique mis en place
- Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique Institutionnalisé
- École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques (ENAPP) institutionnalisée
- Diagnostic institutionnel réalisé
- Organes sectoriels de gestion et d'administration structurés et mis en place
- Profil des Responsables des Organes sectoriels de gestion et d'administration dressé
- Outil de gestion intégré des agents de la fonction publique conçu et opérationnalisé

Activités prévues

- 12) Institutionnalisation de l'Office de Management et des Ressources Humaines
- 13) Institutionnalisation du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique
- 14) Mise en place de l'École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques (ENAPP)
- 15) État des lieux des différents Directions et Services des ressources dans les Ministères et les Services techniquement déconcentrés et /ou décentralisés
- 16) Mise en place et/ou restructuration des Directions ou Services des ressources humaines dans les institutions assurant la gestion des agents de la fonction publique
- 17) Description des postes et profil des responsables des Directions ou Services des ressources humaines ainsi que celles des Responsables des Directions des Affaires administratives et du budget
- 18) Lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'une firme chargée de la mise en place d'un système intégré de gestion des agents de la fonction publique incluant la mise en place d'un fichier central et d'un ensemble de fichiers périphériques
- 19) Mise en place et opérationnalisation du système intégré de gestion des agents de la fonction publique

4.1.3 Composante 3 : La politique de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique

Objectif

- ❖ Améliorer et renforcer les capacités des ressources humaines des services publics

Résultats attendus

- Diagnostic des besoins d'ordre sectoriel en formation réalisé
- Diagnostic des écoles de formation réalisé
- Cadre de formation dans la Fonction Publique élaboré
- Champs de formation définis
- Plans sectoriels de formation et de perfectionnement des agents de la Fonction Publique élaborés
- Plan national de formation élaboré
- Matières d'enseignement déterminées
- Profils des enseignants dressés
- Agents de la Fonction Publique formés et recyclés
- Fonctionnaires en début de carrière familiarisés avec la culture administrative
- Politique de coopération en matière de formation établie
- Critères pour la formation des Agents de la Fonction Publique établis
- Critères pour la gestion des bourses d'études élaborés

Activités prévues

- 20) Identification des besoins des ministères et organismes rattachés en formation des Agents de la Fonction Publique qui les desservent
- 21) Inventaire et évaluation des écoles de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique
- 22) Élaboration d'un document de politique de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique
- 23) Elaboration de programmes de formation
- 24) Élaboration de plans ministériels de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique
- 25) Mise au point par l'OMRH de plans annuels de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique
- 26) Etablissements de curricula de formation des Agents de la fonction Publique
- 27) Elaboration du profil des enseignants de l'ENAPP
- 28) Organisation de séminaires de formation et de perfectionnement des Agents de la fonction publique
- 29) Formation de base des nouveaux Agents de la Fonction Publique
- 30) Elaboration d'une politique de coopération externe en matière de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique
- 31) Elaboration de critères pour la formation et le perfectionnement
- 32) Elaboration de critères pour la gestion des bourses d'études à l'intérieur et à l'extérieur du pays

4.1.4 Composante 4 : La gestion de la carrière des Agents de la Fonction Publique

Objectif

- ❖ Promouvoir une gestion moderne de la carrière des fonctionnaires

Résultats attendus

- Critères de qualification des Agents de la Fonction Publique établis
- Suivi individualisé de la performance des Agents de la Fonction Publique
- Système de gestion de la carrière des Agents de la Fonction Publique mis en place
- Formation et effectif des fonctionnaires rationalisés

Activités prévues

- 33) Étude sur les descriptions de tâches et les profils correspondants dans les institutions publiques desservies par des Agents de la fonction publique
- 34) Mise en place des procédures d'évaluation des Agents de la Fonction Publique
- 35) Mise en place de tableaux de bord dans la Fonction publique relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des filières, des corps, à la formation et à l'avancement dans la carrière
- 36) Etude sur les besoins en formation, et en effectifs, et en dotation dans la Fonction publique

4.1.5 Composante 5 : Le recrutement des Agents de la Fonction Publique

Objectif

- ❖ Doter l'Administration Publique Nationale des compétences dont elle a besoin sur la base du mérite pour améliorer son efficacité et son efficience au service de l'intérêt général

Résultats attendus

- Cadre de recrutement et d'affectation dans la Fonction Publique établi
- Gestion prévisionnelle des effectifs réalisée
- Affectation rationnelle des Agents de la Fonction Publique réalisée

Activités prévues

- 37) Elaboration et mise en place d'une politique de recrutement et d'affectation des Agents de la Fonction Publique
- 38) Identification des besoins en effectif au niveau des Ministères et des Services Techniquement Déconcentrés
- 39) Planification de dotation en effectif des différents Ministères et des Services techniquement déconcentrés
- 40) Organisation des concours dans la Fonction Publique

4.1.6 Composante 6 : L'égalité des chances dans la Fonction Publique

Objectif

- ❖ Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances dans la Fonction Publique

Résultats attendus

- Diagnostic sur la répartition des effectifs en matière de genre effectué
- Recrutement des femmes dans la Fonction Publique renforcé
- Cadre conceptuel et technique pour l'intégration d'handicapés dans la Fonction Publique établi

Activités prévues

- 41) Étude sur la problématique de genre dans la Fonction Publique
- 42) Identification et mise en application de mesures encourageant l'admission des femmes dans la Fonction Publique ou leur accession à des postes de responsabilité
- 43) Définition d'une politique visant l'intégration d'handicapés dans la Fonction Publique

4.1.7 Composante 7 : La gestion des agents publics contractuels

Objectif :

- ❖ Réglementer le recours aux agents contractuels pour des emplois occasionnels de courte durée

Résultats attendus

- Recours aux Agents Contractuels dans la Fonction Publique conformes aux normes fixées ;
- Modalités d'accès des contractuels à la Fonction Publique réglementées.

Activités prévues

- 44) Étude sur la problématique des Agents contractuels dans l'Administration Publique
- 45) Définition des critères de titularisation des Agents contractuels en poste

4.2 Axe 2 : Mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale de l'État.

Depuis l'adoption du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État, la machine administrative est dorénavant conçue dans la perspective d'une meilleure articulation pour la réalisation des politiques publiques. Désormais, des formules et de nouvelles méthodes d'organisation vont être mises en œuvre pour permettre à l'Administration Centrale de l'État de répondre valablement à ses missions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques

publiques nationales et d'offre des services publics de qualité aux citoyens, à des coûts peu élevés et dans des conditions d'accueil et d'accès plus appropriées.

L'objectif à atteindre est le renforcement des capacités de l'Administration Centrale de l'Etat par l'amélioration d'au moins cinq (5) grands paliers ou composantes prioritaires de la poursuite de la réforme administrative.

4.2.1 Composante 1 : La rénovation du cadre légal et institutionnel de l'administration centrale de l'État

Objectif

- ❖ Rationaliser l'organisation des services de l'Administration centrale conformément aux nouvelles politiques

Résultats attendus

- Services de la Présidence institutionnalisés
- Services Centraux de la Primature institutionnalisés
- Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Centraux des Ministères renouvelé
- Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Techniquement Décentralisés renouvelé
- Cadre organisationnel des directions générales de ministères élaboré
- Cadre organisationnel des organes stratégiques de la Primature établi

Activités prévues

- 1) Diagnostic institutionnel des Services de la Présidence de la République
- 2) Diagnostic institutionnel des Services de la Primature
- 3) Élaboration et adoption de la loi organisant et réglementant les Services de la Présidence de la République
- 4) Élaboration et adoption de la loi organisant et réglementant les Services Centraux de la Primature
- 5) Analyse institutionnelle des Services Centraux des Ministères
- 6) Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Ministères
- 7) Analyse institutionnelle des Services Techniquement Déconcentrés
- 8) Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Services Techniquement Déconcentrés
- 9) Analyse institutionnelle des Services Techniquement Décentralisés
- 10) Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Services Techniquement Décentralisés
- 11) Définition d'un schéma directeur de structuration des Directions Générales de ministère incluant la mise en place des Unités d'Études et de Programmation et des Unités de Coordination Départementale
- 12) Organisation de séminaires sur l'organisation et le mode de fonctionnement des Directions Générales de ministère

- 13) Élaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement du Conseil de Développement Économique et Social
- 14) Elaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule des Affaires Budgétaires
- 15) Élaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques

4.2.2 Composante 2 : La coordination de l'action administrative sectorielle et/ou interministérielle

Objectif

- ❖ Renforcer le leadership et la maîtrise d'ouvrage du Gouvernement

Sous- Composante 2.1 : Coordination de l'action administrative sectorielle

Résultats attendus

- Cadre conceptuel et organisationnel des Conseils d'orientation stratégique élaboré
- Conseils d'orientation stratégique institutionnalisés
- Cadre conceptuel et organisationnel des Conseils consultatifs établi
- Conseils Consultatifs institutionnalisés
- Forums des Directeurs Généraux institutionnalisés

Activités prévues

- 16) Définition du mode de fonctionnement des Conseils d'OrientatIon Stratégique dans les Ministères concernés
- 17) Mise en place et institutionnalisation des Conseils d'OrientatIon Stratégique dans les Ministères concernés
- 18) Détermination du mode de fonctionnement des Conseils Consultatifs
- 19) Mise en place des Conseils Consultatifs au sein des Ministères intéressés
- 20) Organisation régulière des Forums des Directeurs Généraux de l'Administration Centrale de l'État.

Sous - composante 2.2 : Coordination de l'action administrative interministérielle

Résultats attendus

- Dialogue interministériel structuré
- Comités Interministériels institutionnalisés
- Cadre de fonctionnement des Conseils interministériels établi
- Conseils Interministériels institutionnalisés
- Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique institutionnalisé

Activités prévues

- 21) Définition du mode de fonctionnement des Comités Interministériels
- 22) Mise en place de Comités Interministériels
- 23) Définition du mode de fonctionnement des Conseils Interministériels
- 24) Mise en place des Conseils Interministériels

4.2.3 Composante 3 : L'amélioration de la qualité et de la transparence des services publics

Objectif :

- ❖ Atteindre l'efficacité, la transparence et l'efficience des services publics.

Résultats attendus

- Planification stratégique ministérielle établie
- Diagnostic des pratiques et des procédures dans l'Administration Centrale de l'État réalisé
- Diagnostic des préoccupations et des attentes des usagers des Services Publics réalisé
- Directives du Premier Ministre en matière de transparence et de qualité des Services Publics
- Services Publics célèbres et efficaces dans le traitement des dossiers des Administrés
- Culture de reddition de compte instaurée dans les Services Publics

Activités prévues

- 25) Élaboration et mise en œuvre de plans stratégiques et de budgets/ programme au niveau des Ministères et organismes rattachés
- 26) Étude sur les pratiques et les procédures existantes dans l'Administration Centrale de l'État et leurs dysfonctionnements
- 27) Enquête sur l'indice de satisfaction des usagers des Services Publics
- 28) Élaboration d'une politique gouvernementale visant à promouvoir la transparence et de la qualité des Services Publics.
- 29) Élaboration de Manuels de procédures simplifiées dans les Services Centraux de l'État
- 30) Élaboration et publication de rapports périodiques des activités des Ministères, des Services Techniquement Déconcentrés et des Services Techniquement Décentralisés

4.2.4 Composante 4 : La gestion efficace du patrimoine de l'État

Objectif :

- ❖ S'assurer de la bonne gestion des deniers publics par la rationalisation et l'optimisation des ressources allouées.

Résultats attendus

- Patrimoine de l'État inventorié
- Poids des loyers dans les dépenses publiques estimé

- Procédures d'acquisition et d'entretien des biens de l'État évaluées en vue de leur rationalisation et de leur uniformisation
- Gestion rationnelle des biens de l'État
- Modalités d'affectation des biens de l'État élaborées

Activités prévues

- 31) Inventaire et évaluation des biens meubles et immeubles de l'État dans les ministères, les Services Techniquement Déconcentrés et les Services Techniquement Décentralisés
- 32) Étude estimative sur le poids des loyers acquittés par l'État sur le trésor public
- 33) Évaluation des procédures d'acquisition et d'entretien des biens de l'État
- 34) Élaboration d'une politique en matière d'acquisition et de gestion des biens de l'État
- 35) Définition de critères d'affectation et d'utilisation des biens de l'État

4.2.5 Composante 5 : La sensibilisation et le plaidoyer pour la réforme administrative.

Objectif

- ❖ Faciliter la compréhension de tous les acteurs et usagers de l'Administration des enjeux de la réforme.

Résultats attendus

- Capacités et compétences des fonctionnaires et décideurs publics renforcées
- Réforme administrative appropriée par les décideurs publics
- Agents de la fonction publique sensibilisés sur la pertinence de la Modernisation de l'État
- Adhésion, participation et engagement de la société civile acquis en faveur de la Réforme
- Réforme administrative visible

Activités prévues

- 36) Participation d'experts haïtiens et des fonctionnaires haïtiens à des séminaires à l'étranger
- 37) Arrivée en Haïti d'experts étrangers pour les missions d'étude, de conseils, d'encadrement ou d'animation de séminaires
- 38) Tenue de séminaires sur la Réforme administrative
- 39) Tenue de session de sensibilisation pour les parlementaires sur les enjeux de la Réforme administrative
- 40) Organisation de forums de Directeurs Généraux et de réunions des cadres supérieures de l'Administration Centrale de l'État
- 41) Organisation d'ateliers d'information et de formation à l'intention des Agents de la Fonction Publique
- 42) Organisation de colloques et de débats dans les Universités et Écoles Supérieures sur les enjeux de la Réforme Administrative
- 43) Organisation d'émissions de Radio et de Télé,
- 44) Organisation de forums nationaux sur la Réforme administrative
- 45) Élaboration et publication périodique de rapports sur l'évolution de la Réforme Administrative

4.3 Axe 3 : Instauration d'une déconcentration effective des services publics.

Pour palier à la faible et inégale distribution des services publics sur l'ensemble du territoire, caractéristique d'un pays sous-administré et mal administré, la réforme pose l'impératif d'une structuration en profondeur et d'une meilleure répartition de l'appareil administratif haïtien, dans le sens d'un accès moins inégalitaire des usagers de la chose publique, indépendamment de leurs lieux de résidence. L'adoption du Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'État, a également jeté les bases du processus de déconcentration administrative du pays. La déconcentration administrative, comme mode de réorganisation de l'administration centrale et mécanisme pour l'implantation d'une administration territoriale indispensable à l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'accompagnement des collectivités territoriales, sera progressivement implantée par la mise en œuvre des actions retenues dans les sept composantes ci-dessous :

4.3.1 Composante 1 : L'état des lieux de la déconcentration administrative

Objectif

- ❖ Effectuer une analyse critique de la situation présente de la déconcentration des ministères et des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés

Résultats attendus

- Diagnostic de la déconcentration administrative des ministères actualisé
- Etat des lieux de la déconcentration des services techniquement déconcentrés, territorialement déconcentrés, et techniquement décentralisés établi
- Etat des lieux des Délégations et Vice Délégations établi
- Etat des lieux des différents niveaux de déconcentration territoriale des ministères et organismes publics établi
- Etat des lieux des représentations territoriales des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés établi

Activités prévues

- 1) Enquête dans les ministères sur la présence ou non dans leur sein de services territoriaux déconcentrés
- 2) Enquête au sein des ministères sur la répartition des compétences et des ressources financières, matérielles et humaines entre administrations centrales et services territoriaux déconcentrés
- 3) Enquête au niveau des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés sur l'état de déconcentration de leurs structures administratives
- 4) Enquête dans les Délégations et Vice Délégations sur leurs structures administratives et les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition
- 5) Enquête au sein des services territoriaux déconcentrés des ministères sur leurs missions et attributions, ainsi que sur les moyens institutionnels (humains, budgétaires et matériels) mis à leur disposition

- 6) Enquête au sein des représentations territoriales des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés sur leurs missions et attributions, ainsi que sur les moyens institutionnels mis à leur disposition

4.3.2 Composante 2 : Le cadre conceptuel et technique de la déconcentration

Objectif

- ❖ Préparer les conditions de mise en œuvre d'une politique de déconcentration administrative

Résultats attendus

- Enoncé de politique de déconcentration adopté
- Plan de déconcentration des services publics disponible
- Missions, attributions et moyens répartis
- Attributions à transférer aux services territoriaux déconcentrés identifiées
- Mécanismes et calendrier de transfert de ressources aux services territoriaux déconcentrés mis au point
- Normes d'organisation des services territoriaux déconcentrés
- Schémas directeurs de déconcentration administrative élaborés
- Plan de mise en œuvre
- Plan de découpage géographique des services territoriaux déconcentrés réalisé
- Plan de renforcement institutionnel des services territoriaux déconcentrés élaboré
- Plan de réorganisation et de déconcentration des administrations centrales réalisé
- Plan de redéploiement des effectifs de l'administration d'Etat préparé
- Manuel de procédures pour les Délégations et Vice Délégations élaboré
- Manuel de procédures pour les Directions et Coordinations Départementales élaboré

Activités prévues

- 7) Elaboration d'un énoncé de politique nationale de déconcentration des services publics
- 8) Etablissement d'un Plan National de déconcentrations des services publics
- 9) Répartition des missions, des attributions et des moyens entre services centraux et services déconcentrés de l'Etat
- 10) Identification des tâches opérationnelles de gestion ou de prestation prises en charge par les services centraux et celle des compétences à transférer
- 11) Détermination des conditions de transfert des ressources humaines, financières et matérielles au profit des services territoriaux déconcentrés
- 12) Détermination des mesures de renforcement des modalités de fonctionnement des différents niveaux de l'administration territoriale et fixation des normes d'organisation des services territoriaux
- 13) Elaboration des schémas directeurs de déconcentration administrative
- 14) Identification de mécanismes de mise en œuvre des schémas directeurs de déconcentration
- 15) Réalisation du découpage des services territoriaux déconcentrés
- 16) Identification des mesures allant dans le sens du renforcement de la capacité de gestion et de décision des services territoriaux déconcentrés
- 17) Proposition par chaque ministère d'un projet de réorganisation de ses services centraux

- 18) Elaboration d'un programme d'allégement et de planification de redéploiement échelonné d'effectifs des services centraux au profit des services territoriaux déconcentrés
- 19) Elaboration et mise en œuvre d'un manuel de procédures pour les Délégations et Vice Délégations
- 20) Elaboration et mise en œuvre de manuels de procédures pour les Directions et Coordinations Départementales

4.3.3 Composante 3 : Le cadre légal de la déconcentration

Objectif

- ❖ Préciser les conditions et critères du transfert des pouvoirs aux services extérieurs pour leur permettre d'exercer directement leurs attributions

Résultats attendus

- Législation sur la déconcentration des services publics adoptée
- Législation organisant les Délégations et Vice Délégations adoptée
- Législation de réorganisation de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif adoptée
- Législation relative à la création d'un Fonds de promotion et de développement de l'administration territoriale adoptée
- Législation définissant les relations institutionnelles entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat adoptée
- Acte réglementaire de l'Exécutif officialisant un protocole d'accord de service entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat adopté

Activités prévues

- 21) Mise sur pied d'un groupe de travail interministériel ad hoc
- 22) Elaboration d'un avant-projet de loi sur la déconcentration des services publics
- 23) Elaboration d'un avant-projet de loi fixant l'organisation et le fonctionnement des Délégations et Vice Délégations
- 24) Création de Chambres Départementales au niveau de la juridiction administrative de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
- 25) Elaboration et la mise en œuvre d'une loi instituant un Fonds de promotion et de développement de l'administration territoriale et prévoyant les mécanismes d'alimentation de ce Fonds
- 26) Elaboration et la mise en œuvre d'une loi déterminant les modalités de collaboration entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat
- 27) Elaboration et mise en œuvre d'un protocole d'accord fixant les conditions et les modalités d'utilisation par les collectivités locales des services territoriaux déconcentrés

4.3.4 Composante 4 : Le cadre institutionnel de la déconcentration

Objectif

- ❖ Assurer l'existence et la fonctionnalité des outils institutionnels de pilotage, d'animation, d'accompagnement, d'exécution et de suivi

Résultats attendus

- Structures conceptuelles et opérationnelles de la déconcentration administrative institutionnalisées

Activités prévues

- 28) Lancement des travaux préliminaires à la création d'une Commission Interministérielle à l'Administration Territoriale d'Etat
- 29) Mise sur pied et démarrage des travaux d'une Commission Interministérielle à l'Administration Territoriale d'Etat
- 30) Création et mise en place d'un Secrétariat Permanent à l'administration territoriale
- 31) Formation d'une Commission de déconcentration administrative au niveau de chaque ministère à vocation territoriale
- 32) Constitution d'une Commission de déconcentration administrative au niveau des organismes publics techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés

4.3.5 Composante 5 : Les structures de coordination territoriale de la déconcentration

Objectif

- ❖ Garantir une meilleure effectivité et une meilleure homogénéité dans l'application des politiques publiques au niveau territorial.

Résultats attendus

- Schéma d'organisation des Délégations et Vice Délégations, Organigramme et descriptions de tâches mis au point
- Renforcement institutionnel des Délégations réalisé
- Délégations dotées en moyens financiers et matériels adéquats
- Renforcement institutionnel des Vice Délégations réalisé
- Mécanismes de désignation et critères d'éligibilité aux fonctions de Délégué et de Vice Délégué établis
- Détermination des critères de recrutement et de nomination du personnel des Délégations et Vice Délégations/ Description de profils/postes
- Passerelles de communication entre Gouvernement et Délégués institutionnalisées

Activités prévues

- 33) Elaboration d'un cadre directeur d'organisation et de structuration des Délégations et des Vice-délégations
- 34) Dotation des Délégations en personnels qualifiés
- 35) Dotation des Délégations en moyens financiers et matériels adéquats
- 36) Constitution au sein des Vice Délégations d'une unité technique
- 37) Etablissement de profils-types pour les postes de Délégués et de Vice Délégués
- 38) Etablissement de profils pour le personnel des Délégations et Vice Délégations
- 39) Tenue de rencontres périodiques entre membres du gouvernement et délégués départementaux sur les différents choix de politiques publiques à incidences territoriales

4.3.6 Composante 6 : Les échelons territoriaux de déconcentration

Objectif

- ❖ Renforcer les capacités organisationnelles et fonctionnelles des échelons territoriaux de déconcentration

Résultats attendus

- Directions départementales des ministères renforcées
- Coordinations départementales de ministères mises en place ou renforcées
- Circonscriptions administratives inférieures à la direction départementales mises en place ou renforcées
- Processus de déconcentration des ressources des services centraux engagé
- Budget déconcentré par administration établi
- Services territoriaux déconcentrés des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés renforcés

Activités prévues

- 40) Organisation des directions départementales des ministères en Services Départementaux
- 41) Déploiement dans les Coordinations Départementales de ministère de Chargés de mission
- 42) Elaboration de schémas d'organisation et déploiement dans les échelons secondaires et tertiaires de déconcentration de cadres qualifiés
- 43) Mise à disposition des structures territoriales déconcentrées de ministères de moyens financiers et matériels appropriés
- 44) Modification de la répartition des ressources budgétaires en vue d'une meilleure dotation des services déconcentrés
- 45) Dotation des représentations territoriales des grands services de l'Etat en ressources humaines, financières et matérielles appropriées

4.3.7 Composante 7 : La sensibilisation et le plaidoyer

Objectif

- ❖ Obtenir le support et l'engagement des divers acteurs du secteur public et de la société civile aux activités planifiées de la réforme administrative

Résultats attendus

- Renforcement des capacités et des compétences des fonctionnaires et des décideurs publics
- Adhésion, participation et engagement de la société civile en faveur de la réforme
- Rapport gouvernemental sur la déconcentration administrative des services publics publié annuellement

Activités prévues

- 46) Participation d'experts et de fonctionnaires haïtiens à des séminaires spécialisés à l'étranger
- 47) Voyages d'études sur la déconcentration pour des fonctionnaires haïtiens
- 48) Arrivée en Haïti d'experts étrangers pour des missions d'études, de conseil, d'encadrement ou l'animation de séminaires
- 49) Tenue de séminaires gouvernementaux sur la déconcentration administrative
- 50) Tenue de sessions de sensibilisation pour les parlementaires sur les enjeux de la déconcentration administrative
- 51) Tenue de Forums des Directeurs Généraux ou de réunions de Cadres Supérieurs de l'Administration Publique Haïtienne sur la déconcentration
- 52) Animation de cycles de séminaires pour les Délégués, Vice Délégués et Secrétaires Généraux des Délégations
- 53) Organisation de sessions de formation pour les Chefs de Services et Chargés de mission dans les Délégations
- 54) Animation de cycles de séminaires pour les Représentants locaux des ministères et organismes de rattachement
- 55) Réalisation de plaidoyers sur la déconcentration au niveau de la société civile
- 56) Organisation de séminaires régionaux sur les enjeux de la déconcentration des services publics
- 57) Organisation de forums nationaux sur la déconcentration
- 58) Préparation et publication d'un rapport gouvernemental annuel sur la déconcentration des Services publics

4.4 Axe 4 : Lancement du processus de décentralisation.

La décentralisation est inscrite dans la Constitution de 1987 qui en fait l'une des principales composantes de la réforme de l'État et qui la place parmi les mécanismes visant à instaurer « un régime basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale »

La Constitution a ainsi créé trois catégories de collectivités territoriales (le département, la commune et la section communale) bénéficiant explicitement ou implicitement de la personnalité morale et de l'autonomie. Les collectivités sont dotées d'un organe exécutif (le conseil) et d'un organe délibérant (l'assemblée). Les départements disposent, de plus, d'un organe commun de représentation, le Conseil Interdépartemental. La Constitution confie aussi aux collectivités territoriales diverses responsabilités qui incluent la participation à la prise de décision de portée nationale.

Vingt cinq ans après la promulgation de la Constitution, les réformes institutionnelles qu'elle a esquissées et annoncées n'ont été que partiellement réalisées et les conditions préalables à la mise en œuvre de la décentralisation ne sont pas encore remplies.

La stratégie d'intervention du programme cadre repose en particulier sur un large consensus entre les différents acteurs de la décentralisation et les attentes souvent confuses de la population dans ce domaine. De plus, la diversité et la complexité des tâches à entreprendre rendent nécessaire la mise en place des mécanismes pouvant assurer la conception et la coordination de l'ensemble des activités qui se réaliseront dans les cinq (5) composantes ou sous-axes suivante :

4.4.1 Composante 1 : Le cadre conceptuel

Objectif

- ❖ Mettre en place le cadre indispensable à l'élaboration et à la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation.

Résultats attendus

- Cadre de coordination de la décentralisation établi
- Politique nationale de décentralisation adoptée
- Plan d'action pour la décentralisation élaboré
- Campagne d'information organisée
- Études de base sur des thèmes fondamentaux pour la mise en œuvre de la décentralisation, réalisées
- Mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre mis en place

Activités prévues

- 1) Mise en place d'une structure de coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Bureau du Premier Ministre
- 2) Organisation d'un processus de concertation avec les institutions et partenaires directement concernés
- 3) Élaboration du document de politique
- 4) Évaluation des tâches à entreprendre ainsi que des implications budgétaires de la décentralisation
- 5) Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre
- 6) Élaboration de propositions de plan d'action

- 7) Élaboration d'une stratégie de communication
- 8) Préparation d'un plan de communication
- 9) Analyses du découpage territorial et préparation de propositions de modifications
- 10) Études sur la répartition des compétences
- 11) Études sur le financement des collectivités territoriales et la gestion des finances locales
- 12) Études sur la définition et l'exercice de la tutelle
- 13) Études sur la gestion des grandes agglomérations
- 14) Organisation et tenue de réunions de coordination avec les institutions concernées par la décentralisation
- 15) Organisation et tenue de réunions de coordination avec les agences de coopération externe

4.4.2 Composante 2 : Le renforcement du cadre légal

Objectif

- ❖ Implanter l'ensemble des dispositions légales nécessaires à la mise en place et au fonctionnement régulier des institutions locales

Résultats attendus

- Loi définissant les principes de la décentralisation et de l'administration des collectivités territoriales adoptée
- Loi sur l'organisation et le fonctionnement de la commune adoptée
- Loi sur l'organisation et le fonctionnement de la section communale adoptée
- Loi sur l'organisation et le fonctionnement du département adoptée
- Législation sur les ressources financières des collectivités territoriales adoptée
- Législation sur les subventions de l'État aux collectivités territoriales adoptée
- Législation sur le patrimoine des collectivités territoriales adoptée
- Législation sur la gestion financière des collectivités territoriales adoptée
- Législation sur la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes adoptée
- Législation sur la gestion des services et infrastructures de base adoptée
- Législation sur le statut du personnel des collectivités adoptée
- Législation sur le contrôle des collectivités adoptée

Activités prévues

- 16) Élaboration du projet de loi définissant les principes de la décentralisation et de l'administration des collectivités territoriales
- 17) Élaboration de propositions de révisions de la législation sur la commune
- 18) Élaboration de propositions de révisions de la législation sur la section communale
- 19) Élaboration de propositions de révisions de la législation sur le département
- 20) Élaboration de propositions de refonte de la fiscalité communale
- 21) Élaboration de propositions sur les ressources de la section communale et du département
- 22) Élaboration de projets de loi se rapportant aux ressources de la section communale et du département

- 23) Élaboration de propositions de réforme du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales
- 24) Élaboration de propositions sur la normalisation de la gestion des autres subventions
- 25) Élaboration de projets de loi se rapportant a la normalisation de la gestion des autres subventions
- 26) Définition des éléments du patrimoine des différentes catégories de collectivités
- 27) Élaboration des règles d'acquisition et de cession du patrimoine
- 28) Élaboration de projets de loi se rapportant aux règles d'acquisition et de cession du patrimoine des collectivités
- 29) Définition des principes généraux, des modalités et la répartition des responsabilités des règles assurant la transparence de la gestion financière des collectivités territoriales.
- 30) Élaboration du projet de loi se rapportant a la gestion financière des collectivités territoriales
- 31) Définition des responsabilités et des modalités de la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes
- 32) Élaboration du projet de loi se rapportant a la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes
- 33) Étude sur les modalités de gestion actuelle des services et infrastructures de base
- 34) Préparation de propositions d'amélioration de la gestion des services et infrastructures de base
- 35) Élaboration du projet de loi se rapportant a la gestion des services et infrastructures de base
- 36) Élaboration de propositions sur le statut et les règles d'emploi du personnel des différentes catégories de collectivités territoriales
- 37) Élaboration du projet de loi se rapportant aux statut et règles d'emploi du personnel des différentes catégories de collectivités territoriales
- 38) Élaboration des règles et des modalités du contrôle de l'égalité et de l'exercice de la tutelle de l'état
- 39) Élaboration du projet de loi se rapportant au patrimoine des collectivités territoriales
- 40) Définition des statuts juridiques et légaux des quartiers

4.4.3 Composante 3 : L'institutionnalisation des collectivités territoriales et le renforcement de leurs capacités

Objectif

- ❖ Mettre les collectivités territoriales en état d'exercer effectivement leurs responsabilités qui leur sont dévolues

Résultats attendus

- Modalités de passation de pouvoir adoptées
- Séminaires d'orientation pour les nouveaux élus réalisés
- Procédures de fonctionnement des organes mises en place
- Modèles de structures administratives adoptés
- Outils de gestion disponibles
- Séances de formation pour les élus réalisées
- Programmes de formation pour le personnel des collectivités élaborés

- Procédure de gestion des finances locales établies
- Capacités de gestion financière des collectivités renforcées
- Patrimoine des collectivités territoriales constitué
- Programmes d'appui aux collectivités territoriales élaborés et mis en œuvre
- Associations d'élus locaux renforcées
- Coopération décentralisée renforcée

Activités prévues

- 41) Élaboration de règles sur la passation de pouvoir permettant d'assurer la continuité des administrations communales
- 42) Élaboration du contenu et de la documentation des séminaires d'orientation
- 43) Organisation et tenue des séminaires
- 44) Élaboration des règles et procédures devant régir le fonctionnement des organes des collectivités territoriales
- 45) Élaboration des procédures des rapports entre les organes
- 46) Adoption des procédures proposées
- 47) Étude sur l'organisation administrative à mettre en place dans les différentes catégories de collectivités
- 48) Élaboration de modèles de structures administratives en fonction des catégories et des caractéristiques des collectivités
- 49) Préparation de profil de postes et de description de tâches
- 50) Élaboration de manuels de procédure
- 51) Préparation de formulaires administratifs
- 52) Élaboration du contenu et de la documentation des séances de formation
- 53) Organisation et tenue des séances de formation
- 54) Organisation de visites d'information à l'étranger
- 55) Enquête sur les qualifications des agents des collectivités territoriales
- 56) Évaluation des besoins en formation
- 57) Élaboration de programmes de formation
- 58) Élaboration des procédures, de la nomenclature et des rubriques budgétaires
- 59) Élaboration des procédures d'ordonnancement et de liquidation des recettes et des dépenses
- 60) Préparation de normes comptables
- 61) Fourniture d'assistance technique et organisation de la formation sur le tas du personnel concerné
- 62) Élaboration d'un programme de formation courte en gestion financière et fiscale à l'intention du personnel des collectivités
- 63) Gestion des transferts de patrimoine aux collectivités
- 64) Recherche de financement
- 65) Lancement de négociations avec les bailleurs de fonds
- 66) Élaboration des documents de projets
- 67) Encouragement à la reconstitution des associations d'élus locaux
- 68) Aide à la structuration de ces associations
- 69) Identification et appui à la recherche de partenariats avec des collectivités ou associations étrangères

4.4.4 Composante 4 : Le renforcement des structures et des capacités d'encadrement de l'État

Objectif

- ❖ Renforcer les capacités des organes et structures de l'Etat à accompagner les collectivités territoriales

Résultats attendus

- Procédures du contrôle de l'État établies
- Structures d'encadrement des collectivités au niveau central renforcées
- Structures d'encadrement au niveau des départements et des arrondissements (délégations et vice délégations) renforcées
- Mécanismes de contrôle de la Cour des Comptes mis en place
- Comptables publics délégués auprès des collectivités territoriales mis en place
- Contrôle par les services techniques déconcentrés, organisé
- Modalités de l'assistance technique de l'État aux différentes catégories de collectivités établies

Activités prévues

- 70) Définition des procédures du contrôle des délégations et vice délégations
- 71) Définition des procédures de vérification de la Cour des Comptes
- 72) Définition des procédures du contrôle des comptables publics délégués
- 73) Définition des procédures du contrôle des services techniques déconcentrés de l'État
- 74) Définition des procédures de recours devant la Cour des Comptes
- 75) Analyse institutionnelle du Ministère de l'Intérieur (MICT) du point de vue des exigences de la décentralisation
- 76) Élaboration de propositions de réorganisation et de renforcement du MICT
- 77) Élaboration de description de tâches et de profils de postes
- 78) Élaboration de programmes de formation
- 79) Déconcentration des activités du MICT liées à la décentralisation
- 80) Élaboration de description de tâches et de profil des postes
- 81) Élaboration et mise en œuvre de programmes de formation pour le personnel
- 82) Organisation des activités de vérification des comptes des collectivités territoriales
- 83) Organisation du déploiement des comptables publics délégués
- 84) Définition des modalités et procédures des rapports entre les comptables publics et les délégations et vice délégations
- 85) Élaboration de normes techniques et de normes de desserte pour les infrastructures et services relevant des collectivités
- 86) Élaboration de programmes de formation pour le personnel chargé du contrôle
- 87) Évaluation des besoins des collectivités territoriales et des capacités de l'État en matière d'assistance technique
- 88) Élaboration de programmes d'assistance technique pour chacune des catégories de collectivités territoriales

4.4.5 Composante 5 : Sensibilisation et plaidoyer

Objectif

- ❖ Impliquer les partenaires concernés et l'ensemble de la population dans la réalisation des objectifs de la décentralisation

Résultats attendus

- Adhésion, participation et engagement de la société civile en faveur de la décentralisation

Activités prévues

- 89) Organisation de séminaires gouvernementaux sur la décentralisation
- 90) Organisation de séances d'information pour les parlementaires
- 91) Organisation de séminaires et de séances de discussions à l'intention des organisations de la société civile intéressées
- 92) Organisation de séminaires et de débats régionaux sur la décentralisation
- 93) Organisation de forums nationaux sur la décentralisation
- 94) Organisation de cycles de séminaires pour les délégués, vice délégués et secrétaires généraux de délégations et pour les cadres des services déconcentrés de l'Administration Publique
- 95) Appuis logistiques aux travaux des commissions parlementaires sur la décentralisation

4.5 Axe 5 : Modernisation du cadre physique des services publics

La perspective d'une vaste réforme de l'Administration et de la Fonction Publique appelle un important effort d'investissement en matière d'infrastructures et d'équipements dans la mesure où ce processus suppose et implique un environnement et un outillage plus incitatifs à une augmentation du rendement et de l'efficacité. Cette situation est devenue plus complexe après le séisme du 12 janvier 2010 qui a transformé en décombres bon nombre de bâtiments du secteur public.

Dans son Enoncé de politique générale, le Gouvernement a demandé à l'Unité de Construction de Logement et de Bâtiments Publics (UCLBP) d'apporter une assistance technique sur tout le territoire de la République pour rétablir les capacités de l'Etat au plus vite et rebâtir nos bâtiments publics.

Le Gouvernement dotera cette unité des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs prioritaires qui sont la reconstruction des bâtiments suivants :

Le Palais législatif
Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administrative
La Mairie de Port au Prince
Le Ministère de l'Economie et des Finances
Le Ministère du Commerce et de l'Industrie
La Direction Générale des Impôts
L'Administration Générale des Douanes.

Cette liste de bâtiments publics à reconstruire n'est pas exhaustive. D'ores et déjà plusieurs autres bâtiments publics justifient également une intervention de l'Etat.

4.5.1 Composante 1 : L'élaboration de dispositions normatives pour la construction et l'aménagement de bâtiments publics

Objectif

- ❖ Dresser un état des lieux de l'environnement physique des bâtiments administratifs

Résultats attendus

- Diagnostic sur les conditions de travail et leur impact sur la productivité dans les services publics réalisés
- Besoins en bâtiments administratifs adéquats dressés
- Normes d'occupation et de distribution d'espace dans les services adoptées
- Politique nationale du bâti administratif établie

Activités prévues

- 1) Enquête sur les conditions de travail, y compris l'occupation de l'espace dans les administrations publiques
- 2) Estimation des besoins en infrastructures administratives adéquates
- 3) Etablissement de normes d'occupation et de distribution de l'espace dans les services publics
- 4) Elaboration d'une politique nationale de modernisation ou de construction des bâtiments publics

4.5.2 Composante 2 : La construction de locaux administratifs dans le cadre de la déconcentration

Objectif

- ❖ Loger convenablement les services territoriaux déconcentrés de l'État

Résultats attendus

- Délégations logées dans des locaux fonctionnels et adéquats
- Vice-délégations logées dans des locaux fonctionnels et adéquats
- Directions et coordinations départementales logées dans des locaux fonctionnels et adéquats
- Services territoriaux déconcentrés infra-départementaux logés dans des locaux fonctionnels et adéquats

Activités prévues

- 5) Construction et aménagement de locaux pour les délégations
- 6) Construction et aménagement de locaux pour les vice-délégations
- 7) Construction et aménagement des sièges des directions et coordinations départementales de ministères et organismes rattachés
- 8) Construction et aménagement des sièges des services territoriaux déconcentrés infra-départementaux

- 9) Regroupement par services techniquement déconcentrés et territorialement déconcentrés dans les Arrondissements

4.5.3 Composante 3 : La construction de locaux pour les organes de pilotage ou d'accompagnement de la réforme

Objectif

- ❖ Doter les organes de coordination ou de pilotage de l'action gouvernementale d'espace physique approprié pour l'accomplissement de leurs missions

Résultats attendus

- Locaux adéquats pour loger les services du Secrétariat Général de la Primature
- Locaux adéquats pour loger l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)
- Locaux adéquats pour loger l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)

Activités prévues

- 10) Construction des locaux du Secrétariat Général de la Primature
- 11) Construction des locaux de l'OMRH
- 12) Construction des locaux de l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)

4.5.4 Composante 4 : L'ameublement et renforcement des capacités opérationnelles et techniques d'entités administratives liées à la réforme

Objectif :

- ❖ Améliorer la performance des structures administratives impliquées dans le processus de la réforme

Résultats attendus

- Locaux fonctionnels pour loger les services du Secrétariat Général de la Primature
- Locaux fonctionnels pour loger l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)
- Locaux fonctionnels pour loger l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)
- Etat des lieux des installations informatiques des directions et services des ressources humaines et des Unités d'Etudes et de Programmation réalisé
- Directions et services de ressources humaines et Unités d'Etudes et de Programmation dotées de matériels informatiques appropriés

Activités prévues

- 13) Aménagement, ameublement et équipement du Secrétariat Général de la Primature
- 14) Aménagement, ameublement et équipement de l'OMRH
- 15) Aménagement, ameublement et équipement de l'ENAPP

- 16) Evaluation du parc informatique des Directions et Services des Ressources Humaines dans les administrations publiques desservies par la fonction et dans les Unités d'Etudes et de Programmation logées dans les ministères
- 17) Dotation en équipements ou Modernisation de l'outillage informatique des Directions et Services des Ressources Humaines desservant la fonction publique et les Unités d'Etudes et de Programmation

4.6 Axe 6 : Mise en place d'un système d'e-gouvernement

Cet axe programmatique vise à renforcer les capacités de l'Administration à exploiter les technologies de l'information et de la communication ainsi que les pratiques modernes de gestion qui s'y rattachent. Il envisage de mettre en place un système de gestion de l'information appelé à rendre l'action gouvernementale plus visible, plus transparente, plus cohérente et un système de gestion des ressources matérielles, humaines et financières, conduisant à plus d'efficacité et d'efficience.

La mise en place du système d'e-gouvernement se fera en deux temps : d'abord au sein de la présidence, de la primature des ministères et du parlement, et ensuite au sein des Délégations, Vice-Délégations et Directions départementales. La coordination des interventions relevant de l'e-gouvernance en vue d'une plus grande efficacité et d'une exploitation plus judicieuse des ressources déjà disponibles sera assurée. Les actions à entreprendre porteront sur les trois (3) composantes ou sous-axes indiqués ci-dessous :

4.6.1 Composante 1 : La consolidation de l'infrastructure physique

Objectif

- ❖ Consolider le réseau métropolitain existant et assurer l'interconnexion des structures déconcentrées.

Résultats attendus

- Réseau métropolitain des institutions publiques consolidé
- Unité Centrale de Gestion de l'Information Publique mise en place
- Délégations, Vice-délégations, directions départementales interconnectées

Activités prévues

- 1) Evaluation connectivité des ministères
- 2) Apport d'équipements complémentaires de réseaux
- 3) Formation d'un (1) technicien par ministère à Entretien / Réseau
- 4) Finalisation de l'Interconnexion des ministères
- 5) Formation du personnel technique de l'Unité centrale de gestion de l'Informatique Publique
- 6) Formation sur la gestion du changement dans l'administration publique

- 7) Mise place de l'Unité centrale de gestion de l'Information Publique
- 8) Interconnexion des délégations, vice-délégations et des directions départementales
- 9) Intégration de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique à l'e-gouvernance

4.6.2 Composante 2 : Le développement d'applications

Objectif :

- ❖ Aménager un espace de travail collaboratif entre les instances concernées sur la base d'un système de gestion en ligne des ressources de l'administration publique.

Résultats attendus

- Portail pays
- Gestion optimale des ressources matérielles, humaines et financières de l'administration publique
- Espace d'interaction entre l'Administration Centrale et les structures déconcentrées mis en place

Activités prévues

- 10) Définition de normes et de standard pour la présence en ligne de l'administration publique
- 11) Développement et normalisation des sites Web de tous les ministères
- 12) Développement et normalisation du portail virtuel
- 13) Développement du fichier central
- 14) Développement du logiciel intégré de gestion des ressources
- 15) Mise en fonctionnement du logiciel :
 - Equipement
 - Formation de deux (2) techniciens par ministère à l'utilisation
 - Formation du personnel concerné
- 16) Mise en place d'une plateforme de vidéoconférence
- 17) Etude d'identification de contenus à mettre en ligne

4.6.3 Composante 3 : L'aménagement d'un cadre institutionnel et légal adapté

Objectif

- ❖ Adapter les dispositions légales et réglementaires à l'évolution de l'utilisation des TIC

Résultats attendus

- Plan national TIC adopté
- Cadre légal des TIC révisé et actualisé

Activités prévues

- 18) Constitution d'un Task Force TIC
- 19) Evaluation des documents existants
- 20) Elaboration d'un document d'orientation stratégique
- 21) Atelier de validation
- 22) Elaboration du programme d'actions
- 23) Atelier de validation
- 24) Adoption officielle
- 25) Elaboration de modifications de la législation existante
- 26) Porter le Parlement à voter les projets de lois existants sur : la signature électronique ; le commerce électronique ; - la preuve électronique

V. DYNAMISATION DU MANAGEMENT DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'ensemble des mesures et actions de modernisation, pour obtenir les résultats escomptés, doivent s'appuyer sur une redynamisation du management au sein de l'administration publique et sur la modernisation du système d'information pour le développement.

Dans le secteur public, nous avons rarement donné toute son importance au management. Sa dynamisation vise à donner plus de vigueur et plus de souplesse à nos actions de ressources humaines pour offrir aux citoyens un service rapide et de qualité, ainsi qu'à améliorer l'encadrement que les gestionnaires doivent fournir aux fonctionnaires et ce, pour une plus grande efficacité dans l'administration publique.

Le management dans l'administration publique doit adopter un nouveau visage tant face à sa clientèle interne, les agents publics, que face à sa clientèle externe, le citoyen. Il s'agit de créer un environnement, une atmosphère propice au changement, nécessaire pour la réussite de la réforme et pour éviter toute résistance souvent due à une incompréhension chez les protagonistes.

L'ensemble de ces mesures et actions de modernisation, pour obtenir les résultats escomptés, doivent s'appuyer sur une redynamisation du management au sein de l'administration publique et sur la modernisation du système d'information pour le développement.

L'essentiel des valeurs du nouveau management public ont été, en grande partie, identifiées antérieurement (section 2.4). Ajoutons à celles-là la nécessité de :

- former les gestionnaires de l'administration publique pour leur apprendre comment exercer leur rôle d'encadrement face aux fonctionnaires, leurs collaborateurs et employés. Ils devront agir comme un coach, un facilitateur, un leader soucieux de la personne qu'il supervise d'autant qu'il leur appartiendra d'évaluer leur performance afin de faciliter l'évolution de leur carrière ;
- former les fonctionnaires de première ligne, en particulier ceux qui sont en contact direct avec la population. Il s'agit de rapprocher le service public de la population en étant présent

partout sur le territoire national et en tenant compte des nouvelles technologies de l'information pour un service public plus rapide, plus efficient et de qualité ;

- sensibiliser les principaux concernés, les fonctionnaires, ainsi que les usagers des services publics pour leur permettre de mieux saisir leur rôle et responsabilité dans la réforme administrative et leur intérêt à la réussite de celle-ci. Il importe de bien informer le public de ce qu'il peut attendre de l'administration publique et ainsi lui donner l'information ou le service auquel il a droit de s'attendre. Le citoyen est le point d'ancrage de la légitimité du pouvoir d'État, la raison d'être de l'administration publique. Le public doit sentir notre présence et notre volonté de le servir royalement et sans faille ;
- redéfinir la culture organisationnelle pour arriver à créer un climat de discipline et de travail approprié en vue d'avoir des ressources humaines engagées, responsables, motivées et efficaces. Il s'agit de développer chez les gestionnaires de la fonction publique une approche résolument de gestion participative comme une façon de définir notre leadership dans le respect des personnes supervisées et aussi d'entretenir chez les agents publics une culture d'accueil, de service au client et de franchise comme une manière de servir le citoyen et ce, en vue de créer une nouvelle dynamique dans l'administration et la fonction publique.

Ces éléments seront pris en compte principalement tant dans nos façons d'être et de faire que dans les cursus de formation et de perfectionnement à dispenser durant la phase de mise en œuvre de la réforme ainsi que dans les activités de sensibilisation et de plaidoyer déjà prévues.

Quant au système d'information pour le développement actuellement représenté par l'IHSI dont le mandat est de mettre à la disposition des décideurs des données statistiques fiables, il doit être modernisé, renforcé et complété par la mise en place, à côté des Unités d'étude et de programmation des ministères, d'une structure de collecte et de traitement de l'information à des fins de gestion. Il en sera de même du Centre de recherches et de documentation de la Primature (CREDOC). On passera ainsi d'une administration au jour le jour à une gestion axée sur la prévision et la programmation des avenir prévisibles.

VI. Cadre institutionnel de pilotage, d'exécution et de suivi de la réforme et stratégie de mise en œuvre.

6.1 L'architecture institutionnelle

Le Gouvernement est le centre d'impulsion et de décision de la réforme administrative dont le pilotage, l'exécution et le suivi sont pris en charge par les instances prévues à cet effet dans le décret de mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État. Il s'agit du Conseil supérieur de l'administration et de la fonction publique et de l'Office de management et des ressources humaines. Le Forum des directeurs généraux, organe d'information chargé d'assurer le suivi, l'évaluation et l'harmonisation des politiques sectorielles entre elles, ainsi qu'avec la politique générale du gouvernement en est aussi concerné. Cette architecture institutionnelle est complétée par la mise en place de Comités ministériels de réforme administrative (CMRA) au sein des

ministères et organismes administratifs et par la présence dans l'environnement immédiat de l'OMRH des partenaires de la communauté internationale et des acteurs de la société civile.

6.1.1 Le Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (CSAFP)

Le CSAFP, mis en place par l'arrêté de mars 2008, est la plus haute instance politique de la réforme administrative. Présidé par le Premier Ministre, il est composé de 7 ministres et de 5 personnalités civiles. Principal organe de pilotage et de suivi de la réforme, il est chargé d'examiner les questions d'ordre général relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au bilan des actions liées à la modernisation du secteur public, à la déconcentration des services publics, à l'organisation des administrations et à la rénovation de la gestion publique, notamment de la gestion des ressources humaines. Il veille aussi à améliorer la qualité du service rendu et les relations entre l'administration et les usagers du service public.

6.1.2 L'Office du Management et des Ressources Humaines (OMRH)

L'OMRH est l'organe qui a en charge la conception, la régulation et l'évaluation des actions de réforme. Placé sous l'autorité du Premier Ministre, chef de l'administration, l'OMRH coordonne, anime et supervise les travaux techniques assurés par des Comités ministériels de réforme administrative et prépare à leur intention les instruments conceptuels et techniques indispensables à la mise en œuvre de la réforme.

Il assure ces fonctions en étroite liaison avec d'autres acteurs du système politico-administratif concernés. À titre d'exemples, mentionnons que la mise en œuvre des mesures pour l'égalité des chances dans la fonction publique ne saurait s'exécuter sans l'apport du Ministère de la condition féminine et des droits de la femme et du Secrétariat d'État aux personnes handicapées. Il en est de même du Ministère de l'économie et des finances en matière de classification d'emplois et de grille indiciaire des salaires.

L'OMRH voit à ce que les partenaires internationaux impliqués dans le processus de réforme, regroupés autour de la Table thématique de réforme administrative et les acteurs de la société civile par le truchement du Conseil de développement économique et social participent au suivi de la mise en œuvre de la réforme.

Depuis sa création en 2007, cet organisme de régulation qui doit jouer un rôle stratégique dans la mise en œuvre du programme-cadre, tarde à atteindre sa vitesse de croisière pour de multiples raisons dont la faiblesse des moyens humains, financiers et matériels mis à sa disposition et une trop grande mobilité au sein de son équipe dirigeante. Ces deux contraintes doivent être levées avant que ne débute la réalisation des premières activités du premier plan d'action du programme-cadre.

6.1.3 Des Comités Ministériels de Réforme Administrative (CMRA)

Dans chaque département ministériel, il est constitué, sous la supervision du directeur général, un Comité ministériel de réforme ayant pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la réforme en son sein. Ce comité est composé de trois personnes et est coordonné par le responsable de l'Unité d'Études et de programmation. Les deux autres seront les répondants des deux grandes composantes de la réforme au sein de l'institution : la modernisation de l'administration et la gestion

des ressources humaines. Ils seront désignés par le Ministre sur proposition du Directeur général. Les CMRA doivent être des relais forts et structurés de l'OMRH dans les ministères.

6.1.4 Le Forum des Directeurs Généraux

Créé par le Décret du 17 mai 2005, portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat, le Forum des Directeurs Généraux sera la plateforme stratégique où les différentes expériences de mise en œuvre de la réforme seront débattues et où chacun pourra trouver dans les échanges d'information sinon des recettes, mais des façons de faire pour faire avancer la réforme dans son institution. La présence du coordonnateur général de l'OMRH dans les séances du Forum apportera dans les échanges et débats le point de vue de l'organe de régulation.

Le Secrétaire Général de la Primature, président de ce mécanisme institutionnel d'animation, d'information et de coordination technique, inscrira le dossier de la réforme à l'ordre du jour de chaque séance.

6.2 La stratégie de mise œuvre de la réforme

La mise en œuvre opérationnelle du programme-cadre de la réforme administrative se fera suivant une approche progressive et participative, tenant compte d'un certain nombre de contraintes, notamment l'insuffisance au sein de la fonction publique de ressources humaines qualifiées pour conduire un tel exercice, les limites du budget national qui ne pourront être réduites qu'avec le concours des partenaires de la communauté internationale et l'attitude passive des fonctionnaires et des acteurs de la société civile qui doutent qu'il soit possible de changer l'État.

Ces contraintes, ajoutées au fait que la mise en œuvre de certaines activités doit nécessairement précéder d'autres dans le respect de la logique de l'action, amène à privilégier une mise en œuvre dont la programmation comportera des phases successives. Cette programmation progressive sera tout aussi indicative pour être en mesure de prendre en compte des priorités politiques jugées urgentes par les autorités et pour faciliter sa révision périodique par les organes de mise en œuvre confrontés par l'épreuve des faits sur le terrain.

6.2.1 Les phases de la programmation de la mise en œuvre

Il ressort de ce qui vient d'être dit que la programmation de la mise en œuvre se déroulera en trois étapes successives : une première étape de lancement, une seconde étape d'installation de la réforme et une troisième de développement. L'exécution de ces trois étapes sera facilitée si elle est solidement appuyée par un plan de communication bien élaboré.

6.2.1.1 La phase de lancement

L'étape du lancement se réalisera au cours de la première année et comportera un ensemble d'activités à effets structurants pour la suite de la démarche. À titre d'exemple, dans l'axe de mise en place du nouveau système de fonction publique, la mise à jour des données sur le personnel par la conduite d'un recensement est un préalable à toute une série de mesures de modernisation de la gestion des ressources humaines.

En plus de leur caractère structurant, certaines de ces activités doivent pouvoir se réaliser à moindre coût pour permettre leur financement immédiat par le trésor public. L'exemple nous sera donné cette fois par l'axe de mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale. Il s'agit notamment des activités de rénovation du cadre légal et institutionnel.

Les activités réalisées à cette étape doivent aussi être significatives de la volonté des autorités de progresser concrètement dans la mise en œuvre du programme-cadre, en vue d'amener leurs partenaires à s'y engager.

Au cours de cette première phase, l'OMRH doit démontrer sa capacité d'être le principal acteur et interlocuteur de la mise en œuvre de la réforme du programme-cadre. Il doit disposer des moyens suffisants justifiant sa crédibilité.

6.2.1.2 La phase de l'installation de la réforme

Cette phase est le noyau dur de la programmation de la mise en œuvre. C'est la phase de montée en puissance de la mise en œuvre de la réforme. Elle s'étale sur les deux années suivant la phase de lancement. À partir des bases jetées à la première étape, elle vise à programmer et à réaliser les activités majeures et prioritaires du programme-cadre. À titre d'exemples, dans la mise en place du nouveau système de fonction publique, seront programmées les activités de la composante de la politique de formation et de perfectionnement des agents de la fonction publique ainsi que celles de la gestion de la carrière. Dans l'instauration d'une déconcentration effective des services publics, les activités des composantes du cadre légal et du cadre conceptuel et technique de la déconcentration seront programmées.

6.2.1.3 La phase de développement

Cette phase qui s'étale sur les deux dernières années de la mise en œuvre du programme-cadre correspond à la poursuite des activités de la seconde phase et à la mise en œuvre de celles qui n'ont pas encore été programmées parce qu'elles dépendaient de la phase de montée en puissance de la mise en œuvre du programme.

6.2.2 Les plans d'action de la mise en œuvre

La concrétisation de ces trois phases se matérialisera dans l'exécution de deux plans d'action. Un premier plan d'action triennal 2012-2015 qui regroupe les phases de lancement et d'installation de la mise en œuvre du programme-cadre et un second plan d'action biennal 2015-2017 consacré à la phase de développement de cette mise en œuvre. Le plan d'action triennal accompagne le programme-cadre. Le second sera élaboré au terme du premier.

6.3 Le plan de communication.

Ce plan est d'une importance capitale pour l'exécution des deux plans d'action. Il intègre l'ensemble des activités de sensibilisation et de plaidoyer prévues et programmées dans chacun des axes du programme-cadre. Il comprend deux volets : l'un consacré à la communication interne par lequel se fera l'appropriation de la mise en œuvre de la réforme par les acteurs du système politico-administratif haïtien et l'autre à la communication externe destinée à la population haïtienne qui doit

être sensibilisée et informée des efforts qui sont entrepris pour mettre à sa disposition des services de qualité et en quantité suffisante.

L'Arrêté créant l'OMRH prévoit la mise en place d'une Unité de communication et de relations publiques relevant directement du Coordonnateur général. Il convient de rendre fonctionnelle cette Unité qui sera chargée d'organiser et d'exécuter toutes les activités de sensibilisation et de plaidoyer en étroite liaison avec les responsables des deux Coordinations de la modernisation administrative et de la fonction publique.

VII. Mobilisation de ressources financières

L'estimation des coûts de la mise en œuvre du Programme-cadre se chiffre globalement à environ **Soixante Huit Millions de dollars américains (US \$ 68 millions)**. Le Gouvernement entend s'y engager concrètement pour manifester sa volonté d'aller de l'avant. Sur la base de cet engagement, il lancera l'appel à contribution des partenaires internationaux intéressés à l'instauration de la bonne gouvernance au pays.

VIII. Mécanismes d'évaluation

La mise en œuvre du Programme-cadre (2013-2017) sera soumise à trois évaluations correspondant à trois moments importants de ce processus au cours desquelles seront mis à contribution les indicateurs de performance prévus dans les tableaux du cadre logique. Ces trois moments correspondent aux trois phases de programmation de mise en œuvre qui viennent d'être exposées et qui se matérialisent dans deux plans d'action.

La première évaluation qui se fera au terme de la phase de lancement du plan d'action triennal sera interne, en ce sens qu'elle sera effectuée par l'OMRH et validée par le Conseil supérieur de l'administration et de la fonction publique (CSAFP). Il s'agit, en somme, d'une évaluation formative, effectuée deux mois avant la fin de cette phase de lancement, qui entraînera, si nécessaire, une reprogrammation de la phase d'installation de la réforme après prise en considération du degré de réalisation des activités de la première phase.

La seconde évaluation sera entreprise trois mois avant la fin du plan d'action triennal. Effectuée par un évaluateur externe, cette évaluation sera à la fois formative et sommative. Elle devra permettre, en effet, non seulement de reprogrammer le prochain plan d'action biennal (2015-2017), mais aussi d'identifier et de porter des jugements sur les facteurs de succès et d'échecs du plan d'action triennal (2013-2015).

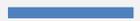
L'évaluation finale, au terme des cinq années de mise en œuvre du programme de réforme administrative et décentralisation sera, cette fois, exclusivement sommative dans le sens défini précédemment. Effectuée par un évaluateur externe ou par une agence spécialisée dans ce genre d'exercice, cette évaluation portera un jugement définitif sur le degré d'atteinte des résultats attendus en fonction des objectifs- général et spécifiques- formulés au moment de la révision du programme-cadre.

IX. CADRE LOGIQUE

AXE 1 : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 1 : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIF : Mettre en « application » les instruments de régulations appropriées découlant du Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction Publique.

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Cadre normatif de la Fonction Publique mis en place	Élaboration des réglementations suivantes :						
	- Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de l'École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques (en cours)	Arrêté finalisé et publié					
	- Arrêté déterminant les modalités d'organisation des concours d'accès à la fonction publique (en cours)	Arrêté finalisé et publié					
	- Code de déontologie des fonctionnaires; (en cours)	Arrêté finalisé et publié					

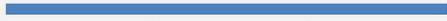
Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Système de classification des emplois publics établi	Étude sur la nomenclature et la classification des emplois à des fins d'établissement d'un système de classification des emplois ; (en cours)	Arrêté finalisé et publié	■				
Les filières d'emploi identifiées	Étude sur la détermination des filières d'emploi	Arrêté finalisé et publié			■		
Statuts Particuliers élaborés	Élaboration des statuts particuliers pour les filières et les corps d'emplois	Arrêté finalisé et publié				■	
Mécanismes de rémunération dans la Fonction Publique établis	Étude sur l'établissement d'une grille indiciaire des salaires dans la fonction publique avec ses incidences budgétaires sur un horizon d'au moins vingt-cinq ans	Rapport d'étude				■	
Système d'évaluation des Agents de la Fonction Publique élaborés	Étude relative à l'établissement d'un système d'évaluation des fonctionnaires	Rapport d'étude		■			
Grille indiciaire élaborée	Élaboration d'un Arrêté fixant une grille indiciaire de traitement de base	Arrêté finalisé et publié					■
Cadre réglementaire pour l'évaluation des fonctionnaires établi	Élaboration d'un Arrêté établissant un système d'évaluation des fonctionnaires	Arrêté finalisé et publié		■			

AXE 1 : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 2 : LE CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF : Renforcer les capacités des organes de gestion stratégique et d'opérationnalisation du cadre légal de la Fonction Publique

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Organe de pilotage de la Fonction Publique mis en place	Institutionnalisation de l'Office de Management et des Ressources Humaines (en cours)	Structures de gestion de la fonction publique fonctionnelles						
Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique Institutionnalisé	Institutionnalisation du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (en cours)	Périodicité et régularité dans les intervalles des réunions						
École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques (ENAPP) Institutionnalisée	Mise en place de l'École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques (ENAPP) (en cours)	Structures de formation des agents de la fonction publique fonctionnelles						
Diagnostic institutionnel réalisé	État des lieux des différents directions et Services des ressources dans les ministères et les Services techniquement déconcentrés et /ou décentralisés	Diagnostic de la situation des directions et services de ressources humaines gérant le personnel de la fonction publique disponible						
Organes sectoriels de gestion et d'administration structurés et mis en place	Mise en place et /ou la restructuration de Directions ou Services des ressources humaines dans les institutions assurant la gestion des agents de la fonction publique (en cours)	Structures organisationnelles des organes de gestion et d'administration uniformisées						

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Profil des Responsables des Organes sectoriels de gestion et d'administration dressé	Description du profil des responsables des directions ou Services des ressources humaines ainsi que celle du profil des Responsables des Directions des Affaires administratives et du budget	Responsables recrutés en fonction des profils retenus/Programmes de mise à niveau offerts aux responsables réunissant les conditions					
Outil de gestion intégré des agents de la fonction publique conçu et opérationnalisé	Mise en place et opérationnalisation du système intégré de gestion des agents de la fonction publique	Fichier central et fichiers périphériques des agents de la fonction publique fonctionnels					

AXE 1 : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 3 : POLITIQUE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIF : Améliorer et renforcer les capacités des ressources humaines des services publics

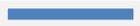
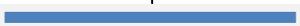
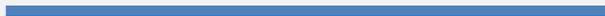
Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Diagnostic des besoins d'ordre sectoriel en formation réalisé	Identification des besoins des ministères et organismes rattachés en formation des Agents de la Fonction Publique	Rapport d'étude					
Diagnostic des écoles de formation réalisé	Inventaire des écoles de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Rapport d'étude					
Cadre de formation dans la Fonction Publique élaboré	Élaboration d'un document de politique de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Document de Politique					
Champs de formation définis	Élaboration de programmes de formation	Programmes de formation disponible					
Plan sectoriels de formation et de perfectionnement des agents de la Fonction Publique élaborés	Élaboration de plans ministériels de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Plans ministériels de formation disponible					
Plan national de formation élaboré	Mise au point par l'OMRH de plans annuels de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Plans annuels de formation disponible					

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Matières d'enseignement déterminées	Établissement de curricula de formation des Agents de la Fonction Publique	Syllabus des matières d'enseignement disponible		■				
Agents de la Fonction Publique formés et recyclés	Organisation de séminaires de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Nombre de séminaires de formation et de perfectionnement		■				
Fonctionnaires en début de carrière familiarisés avec la culture administrative	Formation de base des nouveaux Agents de la Fonction Publique	Nombre de séminaires d'initiation offerts aux nouveaux Agents de la Fonction Publique		■				
Politique de coopération en matière de formation établie	Élaboration d'une politique de coopération externe en matière de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Cadre de coopération conçu et mis en œuvre		■				
Critères pour la formation des Agents de la Fonction Publique établis	Élaboration des critères pour la formation et le perfectionnement	Procédures mises en place		■				
Critères pour la gestion des bourses d'études élaborés	Élaboration de critères pour la gestion de d'études à l'intérieur et à l'extérieur du pays	Accords de coopération ou de partenariat signés		■				

AXE 1 : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 4 : GESTION DE LA CARRIERE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIF : Promouvoir une gestion moderne de la carrière des fonctionnaires

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Recensement des Agents de la Fonction Publique réalisé	Réalisation du 2 ^{ème} recensement des Agents de la Fonction Publique	Rapport de recensement						
Fichier central fonctionnel	Montage du fichier central	Documents du fichier central						
Critères de qualification des Agents de la Fonction Publique établis	Étude sur les descriptions de tâches et les profils correspondants dans les institutions publiques desservies par des Agents de la Fonction Publique	Manuel de profils de poste et de description de tâches disponible						
Suivi individualisé de la performance des Agents de la Fonction Publique	Mise en place des procédures d'évaluation des Agents de la Fonction Publique	Fiches d'évaluation remplies						
Grille de gestion des Agents de la Fonction Publique mise en place	Mise en place de tableaux de bord dans la Fonction publique relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des filières, de corps, à la formation et à l'avancement de la carrière	Analyses et rapports disponibles						
Formation et effectif des fonctionnaires rationalisés	Étude sur les besoins en formation, en effectifs et en dotation dans la Fonction Publique	Rapports de l'étude						

AXE 1 : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 5 : LE RECRUTEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIF : Doter l'administration Publique nationale des compétences dont elle a besoin pour améliorer son efficacité et son efficience au service de l'intérêt général

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Cadre de recrutement et d'affectation dans la Fonction Publique établi	Élaboration et Mise en place d'une politique de recrutement et d'affectation des Agents de la Fonction Publique (en cours)	Révision de l'Arrêté du 13 octobre 1983 portant procédure de recrutement des Agents de la Fonction Publique révisé	■					
Gestion prévisionnelle des effectifs réalisée	Identification des besoins en effectif au niveau des Ministères et des Services Techniquement Déconcentrés	Rapport d'étude		■				
Affectation rationnelle des Agents de la Fonction Publique réalisée	Planification de dotation en effectif des différents ministères et des Services techniquement déconcentrés	Plan de dotation		■				
	Organisation des concours dans la Fonction Publique	Nombre d'emplois dans la fonction publique comblés sur concours	■					

AXE 1 : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 6 : EGALITE DES CHANCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIF : Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances dans la Fonction Publique

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Diagnostic sur la répartition des effectifs en matière de genre	Étude sur la problématique de genre dans la Fonction Publique	Rapport d'étude						
Recrutement des femmes dans la Fonction Publique renforcé	Identification et mise en application de mesures encourageant l'admission des femmes dans la Fonction Publique ou leur accession à des postes de responsabilité	Pourcentage de femmes dans la Fonction Publique/Pourcentage de femmes dans les niveaux de direction et/ou d'encadrement.						
Cadre conceptuel et technique pour l'intégration d'handicapés dans la Fonction Publique établi	Définition d'une politique visant l'intégration d'handicapés dans la Fonction Publique	Document de Politique						

AXE 1 : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 7 : LA GESTION DES AGENTS PUBLICS CONTRACTUELS

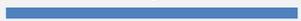
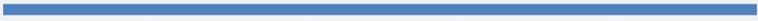
OBJECTIF : Rationnaliser les recours aux agents contractuels

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Recours aux Agents Contractuels dans la Fonction Publique évalué	Étude sur la problématique des Agents contractuels dans l'Administration Publique	Rapport de l'étude		■			
Modalités d'accès des contractuels à la Fonction Publique rationalisées	Définition des critères de titularisation des agents contractuels en poste	Nombre d'Agents contractuels titularisés selon les critères			■		

AXE2 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT

COMPOSANTE 1 : LA RENOVATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT							
OBJECTIF : RATIONALISER L'ORGANISATION DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE							
Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex 2015-2016	Ex. 2016-2017
Services de la Présidence institutionnalisés	Validation du projet la loi organisant et réglementant les Services de la Présidence de la République (en cours)	Projet de loi portant Organisation et Fonctionnement des Services de la Présidence adopté et soumis au Parlement	■				
Services Centraux de la Primature institutionnalisés	Validation du projet de loi organisant et réglementant les Services Centraux de la Primature (en cours)	Projet de loi portant Organisation et Fonctionnement du Secrétariat Général de la Primature adopté et soumis au Parlement	■				
Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Centraux des Ministères rénové	Analyse institutionnelle des Services Centraux des Ministères à compléter (en cours) Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Ministères (en cours)	Résultats des diagnostics Projets de lois organiques des Ministères adoptés et soumis au Parlement	■	■			
Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Techniquement Décentralisés et rénové	Analyse institutionnelle des Services Techniquement Déconcentrés Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Services Techniquement Déconcentrés	Résultats des études Projets de loi adoptés et soumis au Parlement				■	■
Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Techniquement Décentralisés rénové	Analyse institutionnelle des Services Techniquement Décentralisés Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Services Techniquement Décentralisés	Résultats des études Projets de loi adoptés et soumis au Parlement				■	■

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Cadre organisationnel des directions générales de ministères élaboré	Définition d'un schéma directeur de structuration des Directions Générales de ministère incluant la mise en place des Unités d'Études et de Programmation et des Unités de Coordination Départementale et des unités d'information pour la gestion	Manuel d'organisation et de fonctionnement élaboré et validé					
	Organisation de séminaires sur l'organisation et le mode de fonctionnement des Directions Générales de ministère	Nombre de séminaires tenus					
	Elaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule des Affaires Budgétaires (en cours)	Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule des Affaires Budgétaires élaboré et finalisé					
	Élaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques (en cours)	Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques élaboré et finalisé					

AXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT							
COMPOSANTE 2 : LA COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE SECTORIELLE ET/OU INTERMINISTERIELLE							
OBJECTIF : Renforcer le leadership et la maitrise d'ouvrage du Gouvernement							
SOUS COMPOSANTE 2.1 : COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE INTERMINISTERIELLE							
Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-216	Ex. 2016-2017
Cadre conceptuel et organisationnel des Conseils d'orientation stratégique élaboré	Définition du mode de fonctionnement des Conseils d'Orientation Stratégique dans les Ministères concernés	Projet d'Arrêté ministériel type établissant un Conseil d'Orientation Stratégique dans les ministères concernés et déterminant le mode de fonctionnement des Conseils d'Orientation Stratégique élaboré et finalisé					
Conseils d'orientation stratégique institutionnalisés	Mise en place et institutionnalisation des Conseils d'Orientation Stratégique dans les Ministères concernés	Nombre de Conseils mis en place					
Cadre conceptuel et organisationnel des Conseils consultatifs établi	Détermination du mode de fonctionnement des Conseils Consultatifs	Projet d'Arrêté Ministériel type mettant en place un Conseil Consultatif auprès des ministères concernés et déterminant son mode de fonctionnement élaboré et finalisé					
Conseils Consultatifs institutionnalisés	Mise en place des Conseils Consultatifs au sein des Ministères concerné	Nombre de réunions					
Forums des Directeurs Généraux institutionnalisés	Organisation régulière des Forums des Directeurs Généraux de l'Administration Centrale de l'État (en cours)	Acte des Forums					

--	--	--	--	--	--	--	--

AXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT

COMPOSANTE 2 : COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE

SOUS COMPOSANTE 2.2 : COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE INTERMINISTERIELLE

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Dialogue interministériel structuré	Définition du mode de fonctionnement des Comités Interministériels	Normes de fonctionnement adoptées						
Comités Interministériels institutionnalisés	Mise en place de Comités Interministériels	Nombre et fréquence des réunions						
Cadre de fonctionnement des Conseils interministériels établi	Définition du mode de fonctionnement des Conseils Interministériels	Normes de fonctionnement adoptées						
Conseils Interministériels institutionnalisés	Mise en place des Conseils Interministériels	Nombre et fréquence des réunions						

AXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT

COMPOSANTE 3 : L'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA TRANSPARENCE DES SERVICES PUBLICS

OBJECTIF : Recherche l'efficacité, la transparence et l'efficience des services publics.

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Planification stratégique ministérielle établie	Élaboration et mise en œuvre de plans stratégiques et de budgets/ programme au niveau des Ministères et organismes rattachés	Plans d'action stratégique sectoriels élaborés et validés/ Budget/programme adopté					
Diagnostic des pratiques et des procédures dans l'Administration Centrale de l'État réalisé	Étude sur les pratiques et les procédures existantes dans l'Administration Centrale de l'État et leurs dysfonctionnements	Résultats de l'étude					
Diagnostic des préoccupations et des attentes des usagers des Services Publics réalisé	Enquête sur l'indice de satisfaction des usagers des Services Publics	Résultats de l'enquête					
Directives du Premier Ministre en matière de transparence et de qualité des Services Publics	Élaboration d'une politique gouvernementale visant à promouvoir la transparence et de la qualité des Services Publics.	Document de politique					
Services Publics cèles et efficaces dans le traitement des dossiers des Administrés	Élaboration de Manuels de procédures simplifiées dans les Services Centraux de l'État (en cours)	Manuels de procédures					
Culture de reddition de compte instaurée dans les Services Publics	Élaboration et publication de rapports périodiques des activités des Ministères, des Services Techniquement Déconcentrés et des Services Techniquement Décentralisés	Rapports annuels d'activités publiés					
Centres de renseignements administratifs institutionnalisés	Mise en place de centre de renseignement administratif sur le territoire	Nombre de centres installés et équipés					

AXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT

COMPOSANTE 4 : LA GESTION EFFICACE DU PATRIMOINE DE L'ETAT

OBJECTIF : Contrer la mauvaise gestion ainsi que le gaspillage des deniers publics

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Poids des loyers dans les dépenses publiques estimé	Étude estimative sur le poids des loyers acquittés par l'État sur le trésor public	Rapport de l'étude					
Procédures d'acquisition et d'entretien des biens de l'État évaluées en vue de leur rationalisation et de leur uniformisation	Évaluation des procédures d'acquisition et d'entretien des biens de l'État	Résultats de l'étude					
Gestion rationnelle des biens de l'État	Élaboration d'une politique en matière d'acquisition et de gestion des biens de l'État	Document de politique					
Modalités d'affectation des biens de l'État élaborées	Définition de critères d'affectation et d'utilisation des biens de l'État	Rapport					

AXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT

COMPOSANTE 5 : LA SENSIBILISATION ET LE PLAIDOYER POUR LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

OBJECTIF : Faciliter la compréhension de tous les acteurs et usagers de l'Administration des enjeux de la réforme

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Capacités et compétences des fonctionnaires et décideurs publics renforcées	Participation d'experts haïtiens et des fonctionnaires haïtiens à des séminaires à l'étranger	Nombre de participants					
	Arrivée en Haïti d'expert étranger pour les missions d'étude, de conseils, d'encadrement ou d'animation de séminaires	Nombre de missions					
	Tenue de séminaires sur la Réforme administrative	Nombre de séminaires					
Réforme administrative appropriée par les décideurs publics	Tenue de session de sensibilisation pour les parlementaires sur les enjeux de la Réforme administrative	Nombre de sessions					
	Organisation de forums de Directeurs Généraux et de réunions des cadres supérieures de l'Administration Centrale de l'État	Nombre de forums et/ou de réunions					
Agents de la fonction publique sensibilisés sur la pertinence de la Modernisation de l'État	Organisation d'ateliers d'information et de formation à l'intention des Agents de la Fonction Publique	Nombre d'ateliers					
Adhésion, participation et engagement de la société civile acquis en faveur de la Réforme	Organisation de colloques et de débats dans les Universités et Écoles Supérieures sur les enjeux de la Réforme Administrative	Actes des Colloques					
Réforme administrative visible	Organisation d'émissions de Radio et de Télé,	Nombre d'émissions de radio et de télé					
	Organisation de forums nationaux sur la Réforme administrative	Nombre de forums					
	Élaboration et publication périodique de rapports sur l'évolution de la Réforme Administrative	Publications des rapports					

AXE 3 : INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 1 : L'ETAT DES LIEUX DE LA DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE

OBJECTIF : Effectuer une analyse critique de la situation présente de la déconcentration des ministères et des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Diagnostic de la déconcentration administrative des ministères effectué	Enquête dans les ministères sur la présence ou non dans leur sein de services territoriaux déconcentrés	Résultats de l'étude					
	Enquête au sein des ministères sur la répartition des compétences et des ressources financières, matérielles et humaines entre administrations centrales et services territoriaux déconcentrés						
Etat des lieux de la déconcentration des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés établi	Enquête au niveau des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés sur l'état de déconcentration de leurs structures administratives	Résultats de l'enquête					
Etat des lieux des Délégations et Vice Délégations établi	Enquête dans les Délégations et Vice Délégations sur leurs structures administratives et les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition	Résultats de l'étude					
Etat des lieux des différents niveaux de déconcentration territoriale des ministères établi	Enquête au sein des services territoriaux déconcentrés des ministères sur leurs missions et attributions, ainsi que sur les moyens institutionnels (humains, budgétaires et matériels) mis à leur disposition	Présentation des résultats de l'enquête					
Etat des lieux des représentations territoriales des services techniquement déconcentrés et techniquement	Enquête au sein des représentations territoriales des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés sur leurs missions et attributions, ainsi que sur les moyens	Résultats de l'étude					

décentralisés établi	institutionnels mis à leur disposition					
----------------------	--	--	--	--	--	--

AXE 3 : INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 2 : LE CADRE LEGAL DE LA DECONCENTRATION							
OBJECTIF : Préciser les conditions et critères du transfert des pouvoirs aux services extérieurs pour leur permettre d'exercer directement leurs attributions							
Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Législation sur la déconcentration des services publics adoptée	Mise sur pied d'un groupe de travail interministériel ad hoc Elaboration du projet de loi sur la déconcentration des services publics	Rapport du groupe de travail Projet de loi élaboré et finalisé					
Législation organisant les Délégations et Vice Délégation adoptée	Elaboration et adoption d'une loi fixant l'organisation et le fonctionnement des Délégations et Vice Délégations	Projet de loi adopté et soumis au Parlement					
Législation de réorganisation de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif adoptée	Création au niveau de la juridiction administrative de Chambres Départementales des Comptes et de Contentieux Administratif	Projet de loi adopté et soumis au Parlement					
Législation relative à la création d'un Fonds de promotion et de développement de l'administration territoriale adoptée	Elaboration et adoption d'une loi instituant un Fonds de promotion et de développement de l'administration territoriale et prévoyant les mécanismes d'alimentation de ce Fonds	Projet de loi adopté et soumis au Parlement					
Législation définissant les relations institutionnelles entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat adoptée	Elaboration et adoption d'une loi déterminant les modalités de collaboration entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat	Projet de loi adopté et soumis au Parlement					
Acte réglementaire de l'Exécutif officialisant un protocole d'accord de service entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés	Elaboration et mise en œuvre d'un protocole d'accord fixant les conditions et les modalités d'utilisation par les collectivités locales des services territoriaux déconcentrés	Publication du modèle de contrat et détermination de la marche à suivre pour son opérationnalisation					

de l'Etat adopté							
------------------	--	--	--	--	--	--	--

AXE 3 : INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 3 : LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA DECONCENTRATION

OBJECTIF : Assurer l'existence et la fonctionnalité des outils institutionnels de pilotage, d'animation, d'accompagnement, de suivi et d'exécution

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Structures conceptuelles et opérationnelles de la déconcentration administrative institutionnalisées	Lancement des travaux préliminaires à la création d'une Commission Interministérielle à l'Administration Territoriale d'Etat	Décision de l'Exécutif entérinant la formation d'une équipe de travail autour de la déconcentration administrative	■				
	Mise sur pied et démarrage des travaux d'une Commission Interministérielle à l'Administration Territoriale d'Etat	Publication de l'Arrêté et mise sur pied de la Commission	■				
	Création et mise en place d'un Secrétariat Permanent à l'administration territoriale	Secrétariat Permanent à l'administration territoriale fonctionnel	■				
	Formation d'une Commission de déconcentration administrative au niveau de chaque ministère à vocation territoriale	Commissions ministérielles de déconcentration établies	■				
	Constitution d'une Commission de déconcentration administrative au niveau des organismes publics techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés	Commissions sectorielles de déconcentration formées				■	

AXE 3 : INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 4 : LE CADRE CONCEPTUEL ET TECHNIQUE DE LA DECONCENTRATION

OBJECTIF : Préparer les conditions de mise en œuvre d'une politique de déconcentration administrative

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Enoncé de politique de déconcentration adopté	Elaboration d'un énoncé de politique nationale de déconcentration des services publics	Adoption de l'énoncé de politique nationale de déconcentration					
Plan de déconcentration des services publics disponible	Etablissement d'un Plan National de déconcentrations des services publics	Adoption d'un Plan National de déconcentration des services publics					
Missions, attributions et moyens répartis	Répartition des missions, des attributions et des moyens entre services centraux et services déconcentrés de l'Etat	Nombre de ministères ayant complété cette répartition					
Attributions à transférer aux services territoriaux déconcentrés identifiées	Identification des tâches opérationnelles de gestion ou de prestation prises en charge par les services centraux et celle des compétences à transférer	Nombre de ministères ayant effectué ce travail d'information					
Mécanismes et calendrier de transfert de ressources aux services territoriaux déconcentrés mis au point	Détermination des conditions de transfert des ressources humaines, financières et matérielles au profit des services territoriaux déconcentrés	Calendrier de transfert					
Normes d'organisation des services territoriaux déconcentrés	Détermination des mesures de renforcement des modalités de fonctionnement des différents niveaux de l'administration territoriale et fixation des normes d'organisation des services territoriaux	Plan de renforcement de fixation des normes d'organisation, des services territoriaux déconcentrés.					

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Schémas directeurs de déconcentration administrative élaborés	Elaboration des schémas directeurs de déconcentration administrative	Schémas de déconcentration administrative disponibles par ministère					
Plan de mise en œuvre préparé	Identification de mécanismes de mise en œuvre des schémas directeurs de déconcentration	Plan de mise en œuvre disponible					
Plan de découpage géographique des services territoriaux déconcentrés réalisé	Réalisation du découpage des services territoriaux déconcentrés	Découpage territorial adapté disponible pour chaque administration concernée					
Plan de renforcement institutionnel des services territoriaux déconcentrés élaboré	Identification des mesures allant dans le sens du renforcement de la capacité de gestion et de décision des services territoriaux déconcentrés	Catalogue de mesures disponible					
Plan de réorganisation et de déconcentration des administrations centrales réalisé	Proposition par chaque ministère d'un projet de réorganisation de ses services centraux et déconcentrés	Plan de réorganisation et de déconcentration disponible					
Plan de redéploiement des effectifs de l'administration d'Etat préparé	Elaboration d'un programme d'allègement et de planification de redéploiement échelonné d'effectifs des services centraux au profit des services territoriaux déconcentrés	Tableau des effectifs en poste dans les administrations centrales et dans les représentations territoriales					
Manuel de procédures pour les Délégations et Vice Délégations élaboré	Elaboration et mise en œuvre d'un manuel de procédures pour les Délégations et Vice Délégations	Manuel de procédures disponible					
Manuel de procédures pour les Directions et Coordinations Départementales élaboré	Elaboration et mise en œuvre de manuels de procédures pour les Directions et Coordinations Départementales	Manuel de procédures disponible					

AXE 3 : INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 5 : LES STRUCTURES DE COORDINATION TERRITORIALE DE LA DECONCENTRATION							
OBJECTIF : Garantir une meilleure effectivité et une meilleure homogénéité dans l'application des politiques publiques au niveau territorial							
Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Schéma d'organisation des Délégations et Vice Délégations, Organigramme et descriptions de tâches mis au point	Elaboration d'un cadre directeur d'organisation et de structuration des Délégations et des Vice-délégations	Schéma d'organisation disponible					
Renforcement institutionnel des Délégations réalisé	Dotation des Délégations en personnels qualifiés	Recrutement de nouveaux personnels pour les Délégations					
Délégations dotées en moyens financiers et matériels adéquats	Dotation des Délégations en moyens financiers et matériels adéquats	Budget mis à la disposition des Délégations					
Renforcement institutionnel des Vice Délégations réalisé	Constitution au sein des Vice Délégations d'une cellule technique	Recrutement de nouveaux personnels					
Mécanismes de désignation et critères d'éligibilité aux fonctions de Délégué et de Vice Délégué établis	Etablissement de profils-types pour les postes de Délégués et de Vice Délégués	Profil type pour les postes de Délégué et de Vice-Délégué disponibles					
Détermination des critères de recrutement et de nomination du personnel des Délégations et Vice Délégations/ Description de profils/postes	Etablissement de profils pour le personnel des Délégations et Vice Délégations	Acte réglementaire portant sur le recrutement du personnel des Délégations et Vice Délégations disponible					
Passerelles de communication entre Gouvernement et Délégués institutionnalisées	Tenue de rencontres périodiques entre membres du gouvernement et délégués départementaux sur les différents choix de politiques publiques à incidences territoriales	Nombre de rencontres/Ordre du jour de ces rencontres/Compte Rendus					

AXE 3 : INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 6 : LES ECHELONS TERRITORIAUX DE DECONCENTRATION

OBJECTIF : Renforcer les capacités organisationnelles et fonctionnelles des échelons territoriaux de déconcentration

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Directions départementales des ministères renforcées	Organisation des directions départementales des ministères en Services Départementaux	Nombre de directions départementales structurées					
Coordinations départementales de ministères	Déploiement dans les Coordinations Départementales de ministère de Chargés de mission	Nombre de coordinations départementales étoffées en personnel					
Circonscriptions administratives inférieures à la direction départementales mise en place ou renforcées	Elaboration de schémas d'organisation et déploiement dans les échelons secondaires et tertiaires de déconcentration de cadres qualifiés	Nombre de niveaux secondaires et tertiaires de déconcentration pourvue					
Processus de déconcentration des ressources des services centraux engagé	Mise à disposition des structures territoriales déconcentrées de ministères de moyens financiers et matériels appropriés	Part du budget dévolue aux services territoriaux déconcentrés disponible					
Budget déconcentré par administration établi	Modification de la répartition des ressources budgétaires en vue d'une meilleure dotation des services déconcentrés	Part de l'enveloppe budgétaire d'une administration allant à ses services territoriaux déconcentrés vérifié					
Services territoriaux déconcentrés des services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés renforcés	Dotation des représentations territoriales des grands services de l'Etat en ressources humaines, financières et matérielles appropriées	Nombre de représentations territoriales de ces services disposant de moyens adéquats de fonctionnement					

AXE 3 : INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 7 : LA SENSIBILISATION ET DE PLAIDOYER

OBJECTIF : Obtenir le support et l'engagement des divers acteurs du secteur public et de la société civile aux activités planifiées de la réforme administrative

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Renforcement des capacités et des compétences des fonctionnaires et des décideurs publics	Participation d'experts et de fonctionnaires haïtiens à des séminaires spécialisés à l'étranger	Nombre de participants haïtiens					
	Voyages d'études sur la déconcentration pour des fonctionnaires haïtiens	Nombre de fonctionnaires bénéficiaires					
	Arrivée en Haïti d'experts étrangers pour des missions d'études, de conseil, d'encadrement ou l'animation de séminaires	Nombre de missions					
	Tenue de séminaires gouvernementaux sur la déconcentration administrative	Nombre de séminaires					
	Tenue de sessions de sensibilisation pour les parlementaires sur les enjeux de la déconcentration administrative	Nombre de sessions					
	Tenue de Forums des Directeurs Généraux ou de réunions de Cadres Supérieurs de l'Administration Publique Haïtienne sur la déconcentration	Actes des forums					
	Animation de cycles de séminaires pour les Délégués, Vice Délégués et Secrétaires Généraux des Délégations	Nombre de séminaires					
	Organisation de sessions de formation pour les Chefs de Services et Chargés de mission dans les Délégations	Nombre de sessions					
	Animation de cycles de séminaires pour les Représentants locaux des ministères	Nombre de séminaires					

	et organismes de rattachement						
Adhésion, participation et engagement de la société civile en faveur de la réforme	Réalisation de plaidoyers sur la déconcentration au niveau de la société civile	Nombre de plaidoyers					
	Organisation de séminaires régionaux sur les enjeux de la déconcentration des services publics	Nombre de séminaires					
	Organisation de forums nationaux sur la déconcentration	Nombre de forums					
Rapport gouvernemental sur la déconcentration administrative des services publics publié annuellement	Préparation et publication d'un rapport gouvernemental annuel sur la déconcentration des Services publics	Rapports					

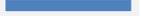
AXE 4 : LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

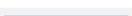
COMPOSANTE 1 : LE CADRE CONCEPTUEL								
OBJECTIF : Mettre en place le cadre indispensable à l'élaboration et à la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation								
Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Cadre de coordination de la décentralisation établi	Mise en place d'une structure de coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Bureau du PM	Fonctionnement de la structure						
Politique nationale de décentralisation adoptée	Organisation d'un processus de concertation avec les institutions et partenaires directement concernés Élaboration du document de politique	Comptes-rendus de réunions Déclaration de politique	 					
Plan d'action pour la décentralisation élaboré	Évaluation des tâches à entreprendre ainsi que des implications budgétaires de la décentralisation Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre Élaboration de propositions de plan d'action	Rapport intérimaire Rapport intérimaire Publication du plan d'action		 				
Études de base sur des thèmes fondamentaux pour la mise en œuvre de la décentralisation, réalisées	Analyses du découpage territorial et préparation de propositions de modifications	Résultats des études						
	Études sur la répartition des compétences	Résultats des études						
	Études sur le financement des collectivités territoriales et la gestion des finances locales	Résultats des études						
	Études sur la définition et l'exercice de la tutelle	Résultats des études						
	Études sur la gestion des grandes agglomérations	Résultats des études						
Mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre mis en place	Organisation et tenue de réunions de coordination avec les institutions concernées par la décentralisation	Comptes-rendus de réunions						
	Organisation et tenue de réunions de coordination avec les agences de coopération externe	Comptes-rendus de réunions						

AXE 4 : LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 2 : LE RENFORCEMENT DU CADRE LÉGAL

OBJECTIF : Implanter l'ensemble des dispositions légales nécessaires à la mise en place et au fonctionnement régulier des institutions locales

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution					
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017	
Loi définissant les principes de la décentralisation et de l'administration des collectivités territoriales adoptée	Élaboration du projet de loi définissant les principes de la décentralisation et de l'administration des collectivités territoriales	Projet de loi adopté et soumis au Parlement						
Loi sur l'organisation et le fonctionnement de la commune adoptée	Élaboration de propositions de révisions de la législation sur la commune	Projet de loi adopté et soumis au Parlement						
Loi sur l'organisation et le fonctionnement de la section communale adoptée	Élaboration de propositions de révisions de la législation sur la section communale	Projet de loi adopté et soumis au Parlement						
Loi sur l'organisation et le fonctionnement du département adoptée	Élaboration de propositions de révisions de la législation sur le département	Projet de loi adopté et soumis au Parlement						
Législation sur les ressources financières des collectivités territoriales adoptée	Élaboration de propositions de refonte de la fiscalité communale Élaboration de propositions sur les ressources de la section communale et du département Élaboration de projets de loi se rapportant aux ressources de la section communale et du département	Projets de loi adoptés et soumis au Parlement						
Législation sur les subventions de l'État aux collectivités territoriales adoptée	Élaboration de propositions de réforme du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales Élaboration de propositions sur la normalisation de la gestion des autres	Projets de loi adoptés et soumis au Parlement						

	subventions Élaboration de projets de loi se rapportant à la normalisation de la gestion des autres subventions	Projets de loi adoptés et soumis au Parlement						
Législation sur le patrimoine des collectivités territoriales adoptée	Définition des éléments du patrimoine des différentes catégories de collectivités Élaboration des règles d'acquisition et de cession du patrimoine Élaboration de projets de loi se rapportant aux règles d'acquisition et de cession du patrimoine des collectivités	Projets de loi adoptés et soumis au Parlement					  	
Législation sur la gestion financière des collectivités territoriales adoptée	Définition des principes généraux, des modalités et la répartition des responsabilités des règles assurant la transparence de la gestion financière des collectivités territoriales. Élaboration du projet de loi se rapportant à la gestion financière des collectivités territoriales	Rapport d'étude Projet de loi adopté et soumis au Parlement			 			
Législation sur la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes adoptée	Définition des responsabilités et des modalités de la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes Élaboration du projet de loi se rapportant à la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes	Rapport d'étude Projet de loi adopté et soumis au Parlement					 	
Législation sur la gestion des services et infrastructures de base adoptée	Étude sur les modalités de gestion actuelle des services et infrastructures de base Préparation de propositions	Rapport d'étude				 		

	<p>d'amélioration de la gestion des services et infrastructures de base</p> <p>Élaboration du projet de loi se rapportant à la gestion des services et infrastructures de base</p>	Projet de loi adopté et soumis au Parlement					
Législation sur le statut du personnel des collectivités adoptée	<p>Enquête sur la gestion du personnel communal</p> <p>Élaboration de propositions sur le statut et les règles d'emploi du personnel des différentes catégories de collectivités territoriales</p> <p>Élaboration du projet de loi se rapportant aux statut et règles d'emploi du personnel des différentes catégories de collectivités territoriales</p>	Projet de loi révisé et soumis au Parlement					
Législation sur le contrôle des collectivités adoptée	<p>Élaboration des règles et des modalités du contrôle de l'égalité et de l'exercice de la tutelle de l'état</p> <p>Élaboration du projet de loi se rapportant au patrimoine des collectivités territoriales</p>	Projet de loi adopté et soumis au Parlement					

AXE 4 : LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 3 : L'INSTITUTIONNALISATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LE RENFORCEMENT DE LEURS CAPACITÉS

OBJECTIF : Mettre les collectivités territoriales en état d'exercer effectivement leurs responsabilités qui leur sont dévolues

3.1 MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS LOCALES

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Modalités de passation de pouvoir adoptées	Élaboration de règles sur la passation de pouvoir permettant d'assurer la continuité des administrations communales	Nombre de passations de pouvoir effectuées selon les règles					
Séminaires d'orientation pour les nouveaux élus réalisés	Élaboration du contenu et de la documentation des séminaires d'orientation pour les nouveaux élus Organisation et la tenue des séminaires	Matériel de support Nombre de séminaires et de participants					
Procédures de fonctionnement des organes mises en place	Élaboration des règles et procédures devant régir le fonctionnement des organes des collectivités territoriales Élaboration des procédures des rapports entre les organes Adoption des procédures proposées	Mise en vigueur des procédures					

3.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES

Modèles de structures administratives adoptés	Étude sur l'organisation administrative à mettre en place dans les différentes catégories de collectivités Élaboration des modèles de structures administratives en fonction des catégories et des caractéristiques des collectivités Préparation de profil de postes et de	Rapport de l'étude Modèles de structures administratives disponibles Recrutements réalisés selon les profils de poste					
---	---	---	--	--	--	--	--

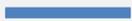
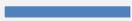
	description de tâches						
Outils de gestion disponibles	Élaboration de manuels de procédure Préparation de formulaires administratifs	Disponibilité des manuels Formulaires disponibles et utilisés					
Séances de formation pour les élus réalisées	Élaboration du contenu et de la documentation des séances de formation Organisation et tenue des séances de formation Organisation de visites d'information à l'étranger	Matériel de support disponible Nombre de séminaires et de participants Nombre de visites					
Programmes de formation pour le personnel des collectivités élaborés	Enquête sur les qualifications des agents des collectivités territoriales Évaluation des besoins en formation Élaboration de programmes de formation	Résultats de l'enquête Rapport d'évaluation Document de présentation des programmes					
Procédure de gestion des finances locales établies	Élaboration des procédures, de la nomenclature et des rubriques budgétaires Élaboration des procédures d'ordonnancement et de liquidation des recettes et des dépenses Préparation de normes comptables	Mise en application des procédures et normes					
Capacités de gestion financière des collectivités renforcées	Fourniture d'assistance technique et organisation de la formation sur le tas du personnel concerné Élaboration d'un programme de formation courte en gestion financière et fiscale à l'intention du personnel des collectivités	Nombre de collectivités/participants bénéficiant de la formation					

Patrimoine des collectivités territoriales constitué	Gestion des transferts de patrimoine aux collectivités	Disponibilité d'inventaires du patrimoine des collectivités					
Programmes d'appui aux collectivités territoriales élaborés et mis en œuvre	Recherche de financement Lancement de négociations avec les bailleurs de fonds Élaboration des documents de projets	Signature de documents de projet					
Associations d'élus locaux renforcées	Encouragement à la reconstitution des associations d'élus locaux Aide à la structuration de ces associations	Nombre d'associations Activités des associations					
Coopération décentralisée renforcée	Identification et appui à la recherche de partenariats avec des collectivités ou associations étrangères	Nombre de partenariats					

AXE 4 : LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 4 : LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET DES CAPACITÉS D'ENCADREMENT DE L'ÉTAT

OBJECTIF : Renforcer les capacités des organes et structures de l'État à accompagner les collectivités territoriales

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Procédures du contrôle de l'État établies	Définition des procédures du contrôle des délégations et vice délégations Définition des procédures de vérification de la Cour des Comptes Définition des procédures du contrôle des comptables publics délégués Définition des procédures du contrôle des services techniques déconcentrés de l'État Définition des procédures de recours devant la Cour des Comptes	Mise en application des procédures					
Structures d'encadrement des collectivités au niveau central renforcées	Analyse institutionnelle du Ministère de l'Intérieur (MICT) du point de vue des exigences de la décentralisation	Rapport					
	Élaboration de propositions de réorganisation et de renforcement du MICT	Projet de loi adopté et soumis au Parlement					
	Élaboration de description de tâches et de profils de postes						
	Élaboration de programmes de formation	Document de programmes					
Structures d'encadrement au niveau des départements et des arrondissements (délégations et vice	Déconcentration des activités du MICT liées à la décentralisation	Dotation en personnel des services déconcentrés					
	Élaboration de description de tâches et de profil des postes	Rapport					

délégations) renforcées	Élaboration et mise en œuvre de programmes de formation pour le personnel	Document de programmes					
Mécanismes de contrôle de la Cour des Comptes mis en place	Organisation des activités de vérification des comptes des collectivités territoriales	Nombre d'audits effectués					
Comptables publics délégués auprès des collectivités territoriales mise en place	Organisation du déploiement des comptables publics délégués (en cours) Définition des modalités et procédures des rapports entre les comptables publics et les délégations et vice délégations	Nombre de comptables publics auprès des collectivités territoriales Mise en application des procédures					
Contrôle par les services techniques déconcentrés, organisé	Élaboration de normes techniques et de normes de desserte pour les infrastructures et services relevant des collectivités	Mise en application des normes					
	Élaboration de programmes de formation pour le personnel chargé du contrôle	Document de programmes Formations dispensées					
Modalités de l'assistance technique de l'État aux différentes catégories de collectivités établies	Évaluation des besoins des collectivités territoriales et des capacités de l'État en matière d'assistance technique	Rapport					
	Élaboration de programmes d'assistance technique pour chacune des catégories de collectivités territoriales	Document de programmes					

AXE 4 : LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 5 : SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

OBJECTIF : Impliquer les partenaires concernés et l'ensemble de la population dans la réalisation des objectifs de la décentralisation

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Adhésion, participation et engagement de la société civile en faveur de la décentralisation	Organisation de séminaires gouvernementaux sur la décentralisation	Nombre de séminaires					
	Organisation de séances d'information pour les parlementaires	Nombre de séances					
	Organisation de séminaires et de séances de discussions à l'intention des organisations de la société civile intéressées	Nombre de séminaires et nombre d'org. participant					
	Organisation de séminaires et de débats régionaux sur la décentralisation	Nombre de séminaires et débats					
	Organisation de forums nationaux sur la décentralisation	Nombre et répartition des participants					
	Organisation de cycles de séminaires pour les délégués, vice délégués et secrétaires généraux de délégations et pour les cadres des services déconcentrés de l'Administration Publique	Nombre de séminaires et de participants (rôle des participants)					
	Appuis logistiques aux travaux des commissions parlementaires sur la décentralisation	Nombre de séances de travail					

AXE 5 : MODERNISATION DU CADRE PHYSIQUE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 1 : ELABORATION DE DISPOSITIONS NORMATIVES POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT DE BATIMENTS PUBLICS

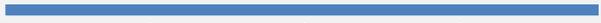
OBJECTIF : Dresser un état des lieux de l'environnement physique des bâtiments administratifs

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Diagnostic sur les conditions de travail et leur impact sur la productivité dans les services publics réalisés	Enquête sur les conditions de travail, y compris l'occupation de l'espace dans les administrations publiques	Résultat de l'étude					
Besoins en bâtiments administratifs adéquats dressés	Estimation des besoins en infrastructures administratives adéquates	Rapport d'étude					
Normes d'occupation et de distribution d'espace dans les services adoptées	Etablissement de normes d'occupation et de distribution de l'espace dans les services publics	Recueil de normes d'aménagement du cadre physique des services publics disponible					
Politique nationale du bâti administratif établie	Elaboration d'une politique nationale de modernisation ou de construction des bâtiments publics	Document de politique					
Edifices administratifs disponibles	Construction d'édifices administratifs	Nombre d'édifices construits					

AXE 5 : MODERNISATION DU CADRE PHYSIQUE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 2 : LA CONSTRUCTION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS DANS LE CADRE DE LA DECONCENTRATION

OBJECTIF : Loger convenablement les services territoriaux déconcentrés de l'Etat

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Délégations logées dans des locaux fonctionnels et adéquats	Construction et aménagement de locaux pour les délégations (en cours)	Bâtiments construits ou aménagés					
Vice-délégations logées dans des locaux fonctionnels et adéquats	Construction et aménagement de locaux pour les vice-délégations	Bâtiments construits ou aménagés					
Directions et coordinations départementales logées dans des locaux fonctionnels et adéquats	Construction et aménagement des sièges des directions et coordinations départementales de ministères et organismes rattachés	Bâtiments construits ou aménagés					
Services territoriaux déconcentrés infra-départementaux logés dans des locaux fonctionnels et adéquats	Construction et aménagement des sièges des services territoriaux déconcentrés infra-départementaux	Bâtiments construits ou aménagés					

AXE 5 : MODERNISATION DU CADRE PHYSIQUE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 3 : LA CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR LES ORGANES DE PILOTAGE OU D'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME

OBJECTIF : Doter les organes de coordination ou de pilotage de l'action gouvernementale d'espace physique approprié pour l'accomplissement de leurs missions

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Locaux adéquats pour loger les services du Secrétariat Général de la Primature	Construction des locaux du Secrétariat Général de la Primature	Immeuble du Secrétariat Général de la Primature construit		■			
Locaux adéquats pour loger l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)	Construction des locaux de l'OMRH	OMRH installé dans des bâtiments appropriés		■			
Locaux adéquats pour loger l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)	Construction des locaux de l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)	Immeuble logeant l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP) construit		■			

AXE 5 : MODERNISATION DU CADRE PHYSIQUE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 4 : L'AMEUBLEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES ET TECHNIQUES D'ENTITES ADMINISTRATIVES LIEES A LA REFORME

OBJECTIF : Améliorer la performance des structures administratives impliquées dans les processus de la reforme

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification (Indicateurs)	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Locaux fonctionnels pour loger les services du Secrétariat Général de la Primature	Aménagement, ameublement et équipement du Secrétariat Général de la Primature	Locaux du Secrétariat Général de la Primature aménagés et équipés					
Locaux fonctionnels pour loger l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)	Aménagement, ameublement et équipement de l'OMRH	Locaux de l'OMRH aménagés et équipés					
Locaux fonctionnels pour loger l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)	Aménagement, ameublement et équipement de l'ENAPP	Locaux de l'ENAPP aménagés et équipés					
Etat des lieux des installations informatiques des directions et services des ressources humaines et des Unités d'Etudes et de Programmation réalisé	Evaluation du parc informatique des Directions et Services des Ressources Humaines dans les administrations publiques desservies par la fonction et dans les Unités d'Etudes et de Programmation logées dans les ministères	Résultats de l'évaluation					
Directions et services de ressources humaines et Unités d'Etudes et de Programmation dotées de matériels informatiques appropriés	Dotations en équipements ou Modernisation de l'outillage informatique des Directions et Services des Ressources Humaines desservant la fonction publique et les Unités d'Etudes et de Programmation	Nombre de directions et services de ressources humaines et d'Unités d'Etudes et de Programmation équipés					

AXE 6 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME E-GOUVERNEMENT

COMPOSANTE 1 : CONSOLIDATION DE L'INFRASTRUCTURE PHYSIQUE

OBJECTIF : Consolider le réseau métropolitain existant et assurer l'interconnexion des structures déconcentrées

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Réseau métropolitain des institutions publiques consolidé	Evaluation connectivité des ministères	Etude d'état des lieux	■				
	Apport d'équipements complémentaires de réseaux			■	■	■	■
	Formation d'un (1) technicien par ministère à Entretien / Réseau	Atelier de formation	■	■	■	■	■
	Finalisation de l'Interconnexion des ministères	Intranet gouvernemental			■		
	Apport d'équipements informatiques			■	■	■	■
Unité Centrale de Gestion de l'Information Publique	Equipement et Connectivité de l'Unité centrale de gestion de l'Information Publique	Espace physique et Personnel en place à la Primature	■	■	■	■	■
	Formation du personnel technique de l'Unité		■	■	■		
	Formation sur la gestion du changement dans l'administration publique	Ateliers de formation	■	■	■	■	■
	Mise en ligne de contenus / Personnel		■	■	■	■	■
Délégations, Vice-délégations, directions départementales interconnectées	Interconnexion des délégations, vice-délégations et des directions départementales	Points d'accès à Internet dans ces structures		■	■		
	Connectivité	Equipements informatiques		■	■	■	■

COMPOSANTE 2 : DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS

OBJECTIF : Aménager un espace de travail collaboratif entre les instances concernées sur la base d'un système de gestion en ligne des ressources de l'administration publique

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Exécution en				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Portail pays	Définition du système standard d'informations	Ensemble des standards					
	Développement des sites Web de tous les ministères	Portail Haïti en ligne					
	Développement et Mise en service du portail virtuel						
Logiciel de gestion intégrée et commune des ressources matérielles, humaines et financières	Développement du fichier central	Meilleure gestion des Ressources de l'Administration					
	Développement du logiciel intégré de gestion des ressources						
	Mise en fonctionnement du logiciel						
	- Equipement						
	- Formation de deux (2) techniciens par ministère à l'utilisation						
- Formation du personnel concerné							
Suivi de l'implantation /Personnel							
Espace d'interaction entre l'Administration Centrale et les structures déconcentrées	Mise en place d'une plateforme de vidéoconférence						
	Etude d'identification de contenus à mettre en ligne						

AXE 6 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME E-GOUVERNEMENT

COMPOSANTE 3 : AMENAGEMENT D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL ADAPTE

OBJECTIF : Adapter les dispositions légales et réglementaires à l'évolution de l'utilisation des TIC

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Exécution en				
			Ex. 2012-2013	Ex. 2013-2014	Ex. 2014-2015	Ex. 2015-2016	Ex. 2016-2017
Plan national TIC adopté	Constitution d'un Task Force TIC	Task Force					
	Elaboration d'une stratégie de cyber sécurité	Ateliers de travail et formation des cadres					
	Evaluation des documents existants	Proposition de document					
	Elaboration d'un document d'orientation stratégique	Ateliers de travail					
	Atelier de validation	Publication officielle Plan d'action					
Elaboration du programme d'actions							
Finalisation du Plan d'action global							
Atelier de validation et adoption officielle							
Décret du 12 octobre 1977, et Décret du 10 juin 1987 révisés	Constitution d'un groupe de travail	Groupe de travail					
	Elaboration de propositions de décret	Propositions d'avant-projets					
	Atelier de travail avec différents acteurs	Débats publics					
	Finalisation des avant-projets	Dépôt des avant-projets au Parlement					
Capacités opérationnelles renforcées	Evaluation des programmes de formation TIC existant au pays	Etude d'évaluation					
	Mise en œuvre d'un programme TIC et Développement	Consortium interuniversitaire TIC et Développement					
Centre de Réponse aux Incidents Informatiques (CRII) équipé d'un laboratoire de l'analyse forensique en informatique	Traite et répond aux attaques cybernétiques Organise le jumelage avec les ministères (Justice, Défense, Intérieur, Economie et Finances) en vue de sécuriser le cyberspace haïtien.	Inauguration du laboratoire d'analyse forensique en informatique Formation de l'équipe des « cyberpompiers »					

X. Budget Prévisionnel Global, par Axe, Composante et Exercice Fiscal

Programme-cadre de la Réforme de l'Etat Octobre 2012-Septembre 2017
Budget Prévisionnel Global par Axe et par Exercice Fiscal

AXES			Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Total US
Axe	1	Mise en place du nouveau système de fonction publique	2, 132,250	3, 513,250	2, 635,000	1, 270,500	664,500	10, 215,500
Axe	2	Mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale	721,500	4, 561,500	2, 637,000	2, 341,500	1, 695,000	11, 956,500
Axe	3	Instauration d'une déconcentration effective des services publics	925,500	2, 058,750	2, 162,250	2, 055,250	1, 233,750	8, 435,500
Axe	4	Lancement du processus de décentralisation	2, 056,500	1, 923,000	2, 239,750	1, 616,500	1, 481,500	9, 417,250
Axe	5	Modernisation du cadre physique des services publics	5, 715,000	5, 517,500	5, 673,000	3, 600,000	3, 300,000	23, 805,500
Axe	6	Mise en place d'un système d'e-gouvernement	1, 141,650	715,800	809,220	472,725	621,795	3, 761,190
Total			12, 392,400	15, 639,800	14, 806,220	10, 406,475	8, 396,545	67, 591,440

Programme-cadre de la Réforme de l'Etat Octobre 2012-Septembre 2017
Budget Prévisionnel par Axe, par composante et par Exercice Fiscal

AXES & COMPOSANTES			Ex 20012-2013	Ex 20012-2013	Ex 20012-2013	Ex 20012-2013	Ex 20012-2013	Total US
Axe 1 : Mise en place du nouveau système de fonction publique								
Composante	1	Cadre réglementaire de la fonction Publique	388,500	579,000	189,000	123,000	72,000	1, 351,500
Composante	2	Cadre institutionnel de gestion des ressources humaines	1, 053,000	1, 600,000	1, 555,000	480,000	255,000	5, 003,000
Composante	3	Politique de formation et de perfectionnement des agents de la Fonction Publique	295,500	466,500	439,500	352,500	225,000	1, 779,000
Composante	4	Gestion de la carrière des agents de la Fonction Publique	85,500	231,000	202,500	202,500	-	721,500
Composante	5	Recrutement des agents de la Fonction Publique	267,000	348,000	234,000	112,500	112,500	1, 074,000
Composante	6	Egalité des chances dans la Fonction publique	42,750	42,750	-	-	-	85,500
Composante	7	Gestion des agents publics contractuels	-	186,000	15,000	-	-	201,000
Total Axe 1			2, 132,250	3, 513,250	2, 635,000	1, 270,500	664,500	10, 215,500

Programme-cadre de la Réforme de l'Etat Octobre 2012-Septembre 2017
Budget Prévisionnel par Axe, par composante et par Exercice Fiscal

AXES & COMPOSANTES			Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Total US
Axe 2 : Mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale								
Composante	1	Rénovation du cadre légal et institutionnel de l'administration centrale de l'État	214,500	1, 483,000	640,500	513,000	267,000	3, 118,000
Composante	2	Sous Composante 2.1 Coordination de l'action administrative sectorielle	198,000	162,000	162,000	162,000	162,000	846,000
Composante	2	Sous Composante 2.2 Coordination de l'action administrative interministérielle	18,000	18,000	-	-	-	36,000
Composante	3	Amélioration de la qualité et de la transparence des services publics	15,000	2, 600,000	1, 120,500	990,000	750,000	5, 475,500
Composante	4	La gestion efficace du patrimoine de l'État	-	-	445,500	408,000	262,500	1, 116,000
Composante	5	Sensibilisation et plaidoyer pour la réforme administrative	276,000	298,500	268,500	268,500	253,500	1, 365,000
Total Axe 2			721,500	4, 561,500	2, 637,000	2, 341,500	1, 695,000	11, 956,500

Programme-cadre de la Réforme de l'Etat Octobre 2012-Septembre 2017
Budget Prévisionnel Global par Axe, par composante et par Exercice Fiscal

AXES & COMPOSANTES			Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Total US
Axe 3 : Instauration d'une déconcentration effective des services publics								
Composante	1	Etat des lieux de la déconcentration administrative	185,500	219,000	122,500	-	-	527,000
Composante	2	Cadre conceptuel et technique de la déconcentration	-	262500	270000	297500	-	830,000
Composante	3	Cadre légal de la déconcentration	-	81,000	106,500	118,000	-	305,500
Composante	4	Cadre institutionnel de la déconcentration	195,000	546,250	501,250	501,250	251,250	1,995,000
Composante	5	Structures de coordination territoriale de la déconcentration	260,000	260,000	324,500	203,500	160,000	1,208,000
Composante	6	Renforcement des échelons territoriaux de déconcentration	-	345,000	357,500	455,000	342,500	1,500,000
Composante	7	Formation, sensibilisation et plaidoyer	285,000	345,000	480,000	480,000	480,000	2,070,000
Total Axe 3			925,500	2,058,750	2,162,250	2,055,250	1,233,750	8,435,500

Programme-cadre de la Réforme de l'Etat Octobre 2012-Septembre 2017
Budget Prévisionnel par Axe, par composante et par Exercice Fiscal

AXES & COMPOSANTES			Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Total US
Axe 4 : Lancement du processus de décentralisation								
Composante	1	Cadre conceptuel	301,500	336,000	357,000	112,000	116,000	1, 222,500
Composante	2	Renforcement du cadre légal	60,000	103,500	102,000	80,000	50,000	395,500
Composante	3	Institutionnalisation des collectivités territoriales et le renforcement de leurs capacités	583,500	917,500	1, 364,250	1, 041,500	1, 041,500	4, 948,250
Composante	4	Renforcement des structures et des capacités d'encadrement de l'État	45,000	317,000	372,500	239,000	130,000	1, 103,500
Composante	5	Sensibilisation et plaidoyer	1, 066,500	249,000	144,000	144,000	144,000	1, 747,500
Total Axe 4			2, 056,500	1, 923,000	2, 339,750	1, 616,500	1, 481,500	9, 417,250

Programme-cadre de la Réforme de l'Etat Octobre 2012-Septembre 2017
Budget Prévisionnel par Axe, par composante et par Exercice Fiscal

AXES & COMPOSANTES			Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Total US
Axe 5 : Modernisation du cadre physique des services publics								
Composante	1	Elaboration de dispositions normatives pour la construction et l'aménagement de bâtiments publics	45,000	139,500	123,000	0	0	307,500
Composante	2	Construction de locaux administratifs dans le cadre de la déconcentration	ND	ND	ND	ND	ND	0
Composante	3	Construction de locaux pour les organes de pilotage ou d'accompagnement de la réforme	3, 375,000	3, 375,000	2, 250,000	0	0	9, 000,000
Composante	4	Ameublement et renforcement des capacités opérationnelles et techniques d'entités administratives liées à la réforme	2, 295,000	2, 002,500	3, 300,000	3, 600,000	3, 300,000	14, 497,500
Total Axe 5			5, 715,000	5, 517,000	5, 673,000	3, 600,000	3, 300,000	23, 805,000

Programme-cadre de la Réforme de l'Etat Octobre 2012-Septembre 2017
Budget Prévisionnel par Axe, par composante et par Exercice Fiscal

AXES & COMPOSANTES			Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Ex 2012-2013	Total US
Axe 6 : Mise en place d'un système d'e-gouvernement								
Composante	1	Consolidation de l'infrastructure physique	293,250	436,800	471,720	240,435	320,520	1,762,725
Composante	2	Développement d'applications	571,500	219,000	247,500	172,290	271,275	1,481,565
Composante	3	Aménagement d'un cadre institutionnel et légal adapté	276,900	60,000	90,000	60,000	30,000	516,900
Total Axe 6			1,141,650	715,800	809,220	472,725	621,795	3,761,190